

LE PAYS CHAUVINOIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES, ARTISTIQUES

HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

DU PAYS CHAUVINOIS



Siège social : Hôtel de Ville - Téléph. 46.30.21

Musée Municipal : Place Saint-Pierre (Ville Haute)

Président : M. Sam CAMUS - 38, route de Lussac - Téléph. 46.39.96

Vice-Présidents : M. Max AUBRUN
M. Christian RICHARD
M. Pierre SAILHAN

Conservateur du Musée : M^{elle} F. ANTONIN

Secrétaire : Madame Micheline ROSIER - rue de la Fontaine

Secrétaire adjoint : M. Hubert ROSIER - rue de la Fontaine

Trésorier : M. René ANTONIN

Trésorier adjoint : M^{me} Marie KABOUCH

Banque : Crédit Agricole. N° 1714
C. C. P. : Limoges 1793-63 K

Bibliothécaire - Archiviste : M. Christian BARBIER

SOMMAIRE

Éditorial	p. 163
L'Hôpital - Hospice de Chauvigny. S. Camus	p. 164
Chauvigny. Topographie médicale. M. Jarousseau	p. 167
Préinventaire : Ville de Chauvigny. P. Sailhan	p. 169
Une tuile signée au Musée. Ch. Richard	p. 178
L'Abbé Marcillac et le passé du Musée de Chauvigny. Cl. Garda	p. 179
Fouilles : chantier IV des Eglises. Camus & Richard	p. 182
Antigny : le Gué de Sciaux. Ch. Richard	p. 185
Histoire d'une Commune rurale : Pouzioux. S. Camus	p. 201
Rapport d'activité. M. Rosier	p. 206
Collégiale St Pierre : les modillons. Ch. Barbier	p. 207
Lettre de Mérimée en 1840. Ch. Barbier	p. 212
La Pie Borgne. Taisote	p. 213
La Promenade de 1982. S. Camus	p. 214
La Promenade de 1983. S. Camus	p. 215
Une Monnaie d'or à St Savin. S. Camus	p. 216
Les Marques de tacherons. Camus et Sailhan	p. 218
In Memoriam Suzanne Couderc. P. Sailhan	p. 220

ÉDITORIAL

Après le Bulletin spécial n° 21, édité pour le Centenaire de l'arrivée du Chemin de fer à Chauvigny, dû au travail considérable de recherches de notre vice-président Pierre Sailhan, avec le n° 22 nous reprenons notre publication habituelle faite d'articles nombreux relatifs à notre Histoire locale.

Je remercie tous ceux qui par leurs travaux de recherches ont participé à la confection de ce Bulletin. Vous constaterez que, d'après la variété des articles, l'activité de la Société est toujours grande, tant pour la partie historique que pour les fouilles et recherches sur le terrain. En particulier la fouille programmée d'Août dernier au Gué de Sciaux sur la commune d'Antigny, faisant suite à celle de l'été précédent, et mettant ainsi au jour un Théâtre et un Balnéaire, a permis de donner de l'importance à cet endroit qui se révèle une petite Cité de l'Epoque gallo-romaine. La contribution de jeunes stagiaires à l'équipe de fouilles est un témoignage de l'intérêt que les jeunes peuvent porter à la recherche historique.

Mais notre activité a été attristée par la perte survenue en fin d'année du Conservateur de notre Musée de Ville haute, Suzanne Couderc. Un article de ce Bulletin rappellera le travail et le dévouement qu'elle a apportés à notre Société.

Mais notre vie associative continue. Le travail ne manque pas et toutes les bonnes volontés sont accueillies par nous avec plaisir, j'irai jusqu'à dire de 7 à 77 ans. Une enquête importante de l'Inventaire général sur les sites hydrauliques de l'Arrondissement de Montmorillon est en route et vous serez tenus au courant de ses développements. Venez avec nous et aidez-nous pour faire apprécier et connaître notre Patrimoine local.

Le Président,

L'HÔPITAL HOSPICE DE CHAUVIGNY

À l'origine c'est une AUMONERIE qui fut créée à Chauvigny. Elle résulterait d'un Don fait à l'Evêché de Poitiers par la Famille de Montléon. Dans le « Grand Gauthier », pouillé de l'Evêque Gauthier de Bruges (1278-1306) - Folios 139 & 179 - il est fait mention de cette Aumônerie avec une Chapelle, pour le service des infirmes. C'était alors l'Aumônerie de la Madeleine, tenue à hommage lige de l'Evêque de Poitiers à cause de sa Baronnie de Chauvigny. Elle est située à la limite de la Commune, à l'endroit où elle joint le faubourg appartenant au territoire des Églises et sur la paroisse de St-Just.

Par son Édit de 1672, Louis XIV réunit au Domaine de l'Ordre N.D. du Mont-Carmel et de St-Lazare les biens de divers Ordres, maladreries, hôpitaux, hospitalités et autres établissements de même nature. C'est ainsi que le 28 décembre 1674 le désistement se fit pour l'Aumônerie au profit de l'Ordre de N.D. du Mont-Carmel, ainsi d'ailleurs que la Maladrerie de St-Lazare sur la rive gauche de la Vienne.

Cet Ordre n'en profita pas longtemps et le Dépôt 58 des Archives de la Vienne nous livre un certain nombre de documents relatifs à l'histoire de cet Hôpital.

C'est par un Arrêt du 21 janvier 1695 que cet Hôpital fut établi et on lui donna les Biens de l'Aumônerie et de la Chapelle de la Madeleine, des Maladreries de Chauvigny et de Morthemer, de l'Aumônerie de Celle l'Evescault, ainsi que de l'huilerie de Morthemer dépendant de l'Aumônerie de Lusignan. La Lettre Patente du ROI a été enregistrée es-Parlement le 10 juillet 1696. On connaît les principales personnes convoquées en 1697 pour nommer les Administrateurs de l'Hôpital :

« Nous, Louis Fontenettes, avocat au Parlement, Sénéchal et seul Juge ordinaire civil et criminel de la ville et baronnie de Chauvigny, Pierre Texereau prêtre chanoine de St-Pierre, Charles Laurendeau, curé de St-Léger, Louis Bellot, prêtre curé de St-Just, Claude Cormier curé de St-Martial, Louis Baixereau curé de St-Pierre, Georges Bruneau procureur fiscal, Pierre Germonneau le jeune et André Cherbonnier, procureurs greffiers, Louis Roy, André Roy, Claude Juillet, Jean Micheau, Louis Feuillet, Jacques Guillemet, François Girault, habitants de Chauvigny, audit Parquet convoqués à 8 heures du matin, ainsi que vénérable messire Guillot, prêtre, docteur en théologie, chantre de l'Eglise royale collégiale Ste-Radegonde de Poitiers, lequel a représenté et fait lecture auxdits habitants d'un Acte du Conseil privé du Roy, daté du 21 janvier 1695, collationné et signé Gellaufoy (?) par lequel le Roy ordonne qu'il sera établi un hôpital en cette ville...

...et nominations faites par nos Seigneurs les Evêques, par l'Intendant de Poitiers, desquelles formes de nosdits Fontenette, messire Pierre Texereau, prêtre chanoine de St-Pierre de cette ville, Louis Bellot curé de St-Just de ladite ville, maître Jean Doré le Jeune procureur et notaire en ce lieu pour Administrateurs et régir les biens desdites Aumôneries et Maladreries dudit Chauvigny, et autres y jointes...
signé : Guy Laminette, greffier.

Le 30 avril 1697, François Ignace de Baglion du Saillant, évêque et Gilles de Maupeou, chevalier comte d'Ableiges, Conseiller du Roy en ses Conseils, confirment les nominations et nomment Receveur Jean-Richard, Fermier à Chauvigny. (Ce Jean-Baptiste Richard était le fils de Jean-Richard, sieur de la Cloustrie, commis aux traites à Chauvigny - Il était Procureur et Fermier de la Baronnie, épousa Françoise Cormier et eut dix enfants, dont l'un, Jean, lui succéda comme Fermier de la Baronnie).

Dès 1698, l'église de la Madeleine se révèle en mauvais état, Le pignon qui mesure 10 toises sur 4 de large et sur lequel repose le clocher du côté du fossé de la ville, menace ruine. Messire de Maupeou d'Ableiges adresse une lettre de supplications à Louis Fontenette, sénéchal, et autres Administrateurs, de procéder aux travaux et empêcher la totale ruine de l'Hôpital. Les travaux furent sans doute effectués car aucune autre supplique n'est envoyée.

Le 22 Octobre 1707 ce sont les Religieuses hospitalières de l'Institut St-François de Sales qui furent chargées du service de l'Hôpital.

En 1714, les Administrateurs sont réunis en Assemblée extraordinaire, le 10 Mai, convoqués par Mgr l'évêque Jean-Claude de la Poype de Vertrieux. On y trouve : René Berthelot, sénéchal de Chauvigny, Georges Bruneau procureur fiscal, Pierre Texereau chanoine, Louis Bellot greffier, Jean Doré le Jeune procureur, et ce, pour la réception de deux soeurs hospitalières : Madeleine de Bussac, fille légitime du défunt Jean de Bussac, bourgeois et de Lucille N... Ainsi que de demoiselle Marthe Lhuillier, 25 ans. La convocation est signée Germonneau.

Le 15 mai 1715, les Administrateurs sont à nouveau convoqués par Germonneau, notaire royal. La Révérende Dame Françoise Marie Mesnard de la Tascherie, supérieure hospitalière dudit hôpital et dame Françoise Mesnard des Gaudinières, s'engagent à tenir une École charitable pour les jeunes filles de la ville de Chauvigny n'exigeant aucune rétribution de celles qui viendront auxdites écoles charitables.

Dans un État de la Communauté établi en 1722 devant René Berthelot, subdélégué, on trouve nommément la soeur de Bussacq, la soeur Jeanne Mesnard de la Tascherie, la soeur de Brioul et au total sept filles : six religieuses professes et une soeur converse.

Le 18 novembre 1731, dans le contrat de religion ou prise d'habit de Marie Anne Doré, fille mineure de feu Jean Doré, notaire, et de Marie Breschon, sa femme, en présence de Jean Doré, prêtre à Liglet, de Pierre Doré prêtre, de Pierre Doré Notaire, de Pierre Hilleret marchand et Marie Doré sa femme, et ce devant René Berthelot, sénéchal, Jérôme Germonneau, procureur fiscal, René Forgé, prêtre curé de St-Léger, François Doré, chanoine de St-Pierre, Claude Deluzines, fermier général et receveur de l'Hôpital, ainsi que des soeurs hospitalières dame Françoise Mesnard des Gaudinières assistée de Régine Elisabeth de Briulle, Jeanne Mesnard de la Tascherie, Marie Anne de Mastribut - Marie Mesnard de la Tascherie étant absente par maladie. Une rente de 500 livres était assignée sur les biens de Marie Breschon, sa Mère, et en particulier sur la métairie de la Brémaudière en la paroisse des Églises.

En 1736, on trouve la même réception pour une demoiselle Rousseau ayant atteint l'âge de « 20 ans et plus ».

Le 15 mars 1753, Jean Florent Beaupoil, curé de St-Just écrit à Mgr l'Evêque pour lui dire que ni les pensionnaires de l'hôpital, ni leurs domestiques (valets et servantes) ne font leurs Pâques à la paroisse. Elles se font même enterrer, elles et leurs pensionnaires, dans leur Chapelle par Messieurs du Chapitre qui sont chargés depuis quelques années de la Messe de tous les jours. Elles rétorquent qu'elles ont de feu Mgr de la Poype, une lettre les exemptant de toute juridiction du Curé. (Lettre d'une grande page et demie). A quoi la Supérieure et les Religieuses hospitalières répondent à Mgr l'Evêque qu'elles sont servantes des pauvres et malades suivant leur Institut et les règlements de Mgr l'Evêque de Poitiers et seront toujours soumises à l'Evêque. - Mais le Curé Beaupoil ne peut ignorer que de tous temps les sacrements ont été administrés par des prêtres nommés et approuvés par l'Evêque pour faire toutes les fonctions d'aumôniers - déjà autorisés par les prédécesseurs de Mgr de la Poype le 30 Avril 1716 et confirmés par Mgr de Foudras le 9 Avril 1735. Cette lettre est signée de la Supérieure le 28 Mars 1753. Après mûres réflexions, le 20 Août 1756, Mgr l'Evêque confirme les autorisations et règlements de ses prédécesseurs.

Un contrat de religion en date du 15 février 1773, est passé devant les notaires royaux et les Administrateurs de l'Hôpital dont Pierre Augustin Delauzon, subdélégué, Benoît Deluzines chantre chanoine, Jeanne Mesnard de la Tascherie, etc... pour la réception de Louise Berthelot, veuve d'Antoine Deluzines, et de Silvine Rosalie Dury, veuve de Jacques de Béchillon, sgr de Pressec moyennant des pensions alimentaires de 100 livres pour chacune et deux autres de 40 livres pour leurs besoins particuliers.

Le 17 juin 1789 un Mémoire est établi par Laurendeau pour la Supérieure de l'Hôpital, à la suite du testament de la Dame de la Tascherie portant donation au profit de la Communauté. Ce testament pourrait être attaqué par un héritier car il s'agit de biens d'un membre de la Communauté. Il faudrait des lettres patentes pour accepter ce legs, sauf pour du mobilier de peu de valeur ; Une tierce personne peut faire un legs à la communauté et ce sans complications, mais pas une religieuse pour son ordre.

Le 11 octobre 1789 nous retrouvons un nom connu, le Docteur Piorry, qui, résidant à Chauvigny depuis 16 ans, est médecin de l'Hôpital. Par lettre, il fait savoir à la Commission intermédiaire de l'Assemblée municipale du Poitou à Poitiers, que le Roi Louis XVI, ayant érigé les maisons de charité en hôpitaux militaires, il avait attribué des fixes aux Médecins et Chirurgiens. Or, il n'a jamais reçu aucune gratification. Il y a deux ans, il avait réussi à se faire relaxer de la Taille et de la Corvée n'ayant d'autres biens que son état dans une ville qui fourmille de malheureux, qu'il soigne gratuitement les pauvres et les dames hospitalières. Il demande donc un fixe comme Médecin en chef de l'Hôpital. On ne sait si sa demande a obtenu satisfaction.

Sous la Révolution l'Hôpital fonctionne et des Soeurs prennent l'habit. Ainsi Marie Honoré de Lanet apporte à la communauté une somme de 2.000 livres dont la rente de 100 livres sur une maison, terre

et dépendances à la Maison rouge, paroisse de Bellefonds, par François Joseph de la Barre, chevalier, sgr de Laage, Loubressay, etc. ; et Jeanne Deblom son épouse.

Le 4 nivôse an VI de la République, un extrait du Registre des délibérations municipales, rappelle la Loi du 16 Vendémiaire an V qui conserve les Hospices civils dans la jouissance de leurs Biens. Constatant que les anciens administrateurs sont en partie, ou absents ou paraissent ne prendre aucun intérêt à l'administration des biens confiés à leurs soins, considérant qu'il est du devoir de l'Administration de choisir des hommes connus pour leur valeur, leurs principes d'humanité et leur attachement à la Révolution, le Commissaire provisoire du Directoire exécutif nomme les citoyens : Joseph Ardillaux, Charles Babaud, Jérôme Cherbonnier, Jean Clement Martineau, pour l'administration. Le 10 Pluviose an VI la nouvelle administration décide de convoquer les anciens administrateurs. Ce qui est resté sans résultats.

Le 7 brumaire An VII à la requête des Administrateurs de l'Hospice civil de Chauvigny, Charles Babaud, président, Pierre Roy, Jacques Ardillaux, Jérôme Cherbonnier, Jean Clément Martineau, « en vertu d'actes passés avec les Administrateurs et François Joseph Delabarre et Jeanne de Blond (de Blom) son épouse, le 10 décembre 1754, à défaut de paiement de six années d'arrérages dus par la citoyenne Levesque, veuve Delabarre de Loubressay, de Rente foncière de 100 francs, due à l'Hospice - Je, Roy, huissier national dument patenté, ai signifié à Julien Minot, boulanger, la somme de....deniers provenant de la vente de bois de la citoyenne Vve de la Barre lui a faite et autres sommes qu'il pourrait lui devoir.....D° au citoyen Jean Gaudin, menuisier et fermier de ladite citoyenne ». Comme on le voit les rentes fixées lors de prises d'habit de religieuses ne sont pas oubliées par la nouvelle administration.

L'administration supérieure, en l'occurrence Cochon, Préfet de la Vienne, rappelle d'ailleurs par une lettre du 28 brumaire An XII adressée au Receveur de l'Hospice qu'il y a un Arrêté du Gouvernement du 19 vendémiaire an X, inséré au Bulletin des Lois n° 321, qu'il y a des poursuites à exercer pour la recette et perception des revenus.

Napoléon, Empereur, daté de la Secrétairerie d'Etat au Palais de St-Cloud le 7 germinal an XIII, décrète que les Administrateurs seront renouvelables par tiers tous les ans, avec sortie par tirage au sort. Signé Champagny.

En outre les Receveurs devront rendre des comptes tous les ans.

Par décret du Ministre des Cultes en date du 12 septembre 1806 les Administrateurs des Bureaux de bienfaisance sont autorisés à faire par eux-mêmes des quêtes et à placer un tronc dans chaque Église. L'Évêque déterminera le nombre de quêtes, les jours et les Offices où elles se feront.

On apprend également en 1812 que beaucoup de papiers de la Communauté ont été brûlés aux premiers temps de la Révolution.

À cette même époque 1812 un certain Sorin, habitant Blanzac fait savoir que son beau-frère Mallat n'a pas servi depuis 21 ans la rente de 2.000 livres due à l'hôpital en paiement de la légitime de sa soeur feu Marguerite François SORIN, due aux Dames Hospitalières. Il semble qu'un huissier de St-Jean d'Angely soit parvenu le 17 décembre 1813 à récupérer cinq années d'arrérages, le reste étant prescrit. Ce sont les petites histoires de familles avec les « pièces rapportées ». Passé l'Empire, en Mars 1816 sortent de nouvelles règles du Roi pour l'apurement des comptes des Hospices.

Le 29 mars 1819 la Commission administrative de l'Hospice après la mort le 28 mars 1819 de Mademoiselle Delauzon, dernière religieuse hospitalière à qui l'administration intérieure avait été confiée, propose que cette administration intérieure soit confiée à deux frères de la Charité, se réservant d'en demander un troisième si nécessaire.

Le 13 novembre 1820 l'Ordonnance du Roi rétablit à cinq le nombre des membres des Commissions. En 1821 on trouve donc Jacques Ardillaux père, Martin Voularnière (notaire), Marc Melchior Piori, Félix Coulon (probablement l'Hôte du Lion d'or) et Benjamin Barbier.

À cette époque ce sont les Filles de la Sagesse qui s'occupent de l'Hospice car le 19 décembre 1822, leur Supérieure générale à Poitiers propose la soeur Candide à la place de la soeur Antoine qui demande à partir. Par la même occasion, elle se plaint du retard du paiement de leurs honoraires, ce qui oblige les soeurs à se passer de bien des choses. C'est signé : soeur Calixte.

Nous retrouvons Jacques Antoine Piorry, docteur en chirurgie qui est nommé le 8 janvier 1824 Membre des Hospices par un Arrêté du Préfet de la Vienne. Cette même année des travaux sont demandés pour les bâtiments.

S. CAMUS ; (à suivre)

« CHAUVIGNY – TOPOGRAPHIE MÉDICALE, N° 18 »

« Marc-Antoine PIORRY, âgé de 55 ans, fait sa résidence à Chauvigny où il est seul médecin breveté pour les épidémies, tant de l'hôpital de la ville que pour les paroisses qui en font la subdélégation dont il donna l'an dernier une description topographique pour l'intelligence des causes de maladie dont ladite ville et différentes paroisses purent être affectées.

Antoine-Jacques PIORRY, son fils, chirurgien, âgé de 24 ans réside aussi en cette ville depuis deux mois.

La ville de Chauvigny est sûrement une des plus pauvres de la Généralité du Poitou ; elle n'est composée que de presque tous ouvriers travaillant les laines et poussant la navette, les uns sont gens de marteau, serruriers, maréchaux, talendiers, charpentiers, menuisiers, d'autres enfin sont boulangers, meuniers, perruquiers, tanneurs, tailleurs, maçons, voyeturiens et bêcheurs : ces gens de tous états font par conséquent des maladies particulières à leur état et la même cause qui les produit a sûrement différents effets relatifs à l'âge, la constitution et à la manière de vivre de chaque individu quoiqu'ils vivent pour ainsi dire tous d'huile de noix, de lard salé, d'ail, de fromage et de poisson mariné dans le sel comme les harants et les serdannes ; ils ont le vin assés commodément dans la ville et boivent le plus communément d'une eau de source qui part d'un demi quart de lieue à l'est, traverse la ville et en charrie toutes les immondices.

Les habitants des campagnes ne boivent au contraire en plus grande partie que des eaux de fosses, le plus souvent chargées d'oeufs et de différents insectes. Néanmoins ce pays ne fournit pas plus de maladie que tout autre, l'air en général y est assés pur quoique la ville soit entourée de montagnes.

1° les maladies qui nous occupent le plus particulièrement sont les fièvres de printemps, les maux de gorges, les maladies de poitrines comme pleurésies, péripneumonies, surtout chez les jeunes gens et de tempérament sanguin. Il reigné actuellement particulièrement chez les enfants une cocluche contre laquelle on ne réclame pas le secours des médecins ; toutes ces maladies tirent leur cause de l'intempérie sèche de la saison et tiennent plus ou moins de l'état inflammatoire.

On les guérit par les saignées, les boissons delayantes, les lavements les fomentations émollientes et les purgatifs minoratifs : on fait quelques fois précéder les émétiques tel que l'hipécacuanha dans les fièvres soit intermittente, régulière et anormale dont la cause dépend de la dépravation des sucs de l'estomach, on passe ensuite à l'usage des infusions amères et au quinquina même. J'ay cependant observé qu'il n'a pas eu un plain effet dans les maladies cy.

2° Ces maladies se propagent quelques fois jusqu'à la saison de l'esté et se trouvent alors plus ou moins compliquées de corruption vermineuse et de putridité ce qui fait varier sur leur traitement tant à raison de la cause qui les produit qu'en égard à la force, l'âge et le tempérament de celui sus qui elle agit. Dans ce cas on employe les boissons delayantes acidulée, les anthelmentiques, les purgatifs rafraichissants et minoratifs soit en grand lavage ou en potion et quelques fois sur la fin on donne le quinquina ou tout autre amers de la classe des stomachiques.

3° Les maladies qui nous occupent encore sont celles qui arrivent à la fin des travaux de la moisson où ces malheureux desja arcillés de leur travail ordinaire donnent à plain collier ; épuisés de fatigue et brulés par l'ardeur du soleil qui pompe l'humidité de leur sang appauvri d'ailleur par la mauvaise nourriture, usant pour la plus grande partie d'eau croupissante, tombent dans des fièvres continues, putrides, souvent vermineuses, des fièvres tierces, doubles tierces, remittentes, des péripneumonies bilieuses, des vomissements, des fienteries qui dégénèrent le plus ordinairement en dissenteries ; des fièvres quartes, double quartes qui si elles ne les emportent pas se terminent par l'hidropisie, le marasme, etc.

Rarement les saignées se trouvent indiquées dans ces cas cy, mais le plus souvent les purgatifs et les émétiques quelques fois précédés des boissons delayantes appropriés et acidulés, les bains intérieurs et un courant d'air libre autant possible, le tout aidé d'un régime delayant peu nourrissant et antiputride.

4° Les apoplexies et la paralysie nous occupent souvent dans cette même saison. On peut en tirer la cause de l'épuisement des esprits animaux, de la position que tiennent ces travailleurs, de la plénitude ou de la grande raréfaction du sang, de la méridienne que ces malheureux sont dans l'usage de faire souvent au soleil, et du vin dont ils usent quelques fois à leur perte.

On sait bien que s'il y a pléthore sanguine la saignée est la première indiquée et mise en usage, si toutes fois on est appelé à temps, autrement les émétiques tiennent le premier rang, de même que les purgatifs soutenus par des boissons delayantes incisives et nervines, aidés des bains, des lavements et des fomentations propres, le tout aidé d'un régime autant convenable qu'il se peut.

5° Les maladies qui exigent nos soins surtout dans la saison de l'hiver sont les rhumes dont on fait peu de cas, les affections catarhales, les asthmes humides, les douleurs rhumatisantes qui tiennent souvent de l'inflammation et dont la cause doit être prise dans le refoulement de l'humeur de la transpiration sur les viscères ou sur toute autre partie, particulièrement dans les hivers froids et pluvieux et dans les brouillards de la rivière de la Vienne qui flotte le long des murs de la ville et pareillement du ruisseau qui la traverse.

Ces maladies dégénèrent assés ordinairement en hidropisie soit anasarque ou ascite etc... On employe pour combattre ces affections les boissons incisives, les béchiques et les expectorant, surtout les préparations de scille, dans les asthmes et fluxions catarhales, le vin scillitique dans les hidropisies précédés des delayants incisifs, les diurétiques et les apéritifs quelques fois aussi des purgatifs hidrazogues connus et employés selon les indications.

6° Il est des affections particulières qui nous occupent encore telles que les scorbutiques, galleuses, dartreuses, les tumeurs inflammatoires, les héréysipelles, les maladies ophtalmiques, les vices scrophuleux, carcinomateux etc... dont les matières fournissent les moyens de satisfaire aux indications ainsi que les différents auteurs qui ont traités de chacune en particulier.

7° enfin il est d'autres maladies qui nous occupent mais plus particulièrement MM. Le chirurgiens, de sont les playes, les ulcères, les fractures et luxations qui sont très fréquentes dans la récolte ou abattée des noix dont l'huile fait la principale nourriture des habitants de cette ville et des campagnes. On met en usage pour les prévenir les conseils, et pour les combattre les baumes, les digestifs, les onguents, les eaux traumatiques, les infusions vulnéraires, la réduction et les bandages.

Voilà ce que j'ai cru devoir faire pour répondre à l'empressement de Mgr l'intendant de la généralité du Poitou, sitôt communication de sa lettre par M. de LANJOU, son subdélégué, n'ayant absolument d'autre envie que celle de répondre à ce qu'il exige de moy et à ses bontés et lui donner des marques particulières et non équivoques du très profond respect avec lequel je suis de Monseigneur le très humble et très obéissant serviteur ».

Chauvigny le 26 juillet 1787
(signè) Piorry d(octeur) méd(ecin)

G. JAROUSSEAU
documentaliste, ARCHIVISTE AUX ARCHIVES
DEPARTEMENTALES de la VIENNE

Décembre 1983

PRÉINVENTAIRE DU CANTON DE CHAUVIGNY

Ville de CHAUVIGNY

- C -

1 - Restes de l'enceinte fortifiée de la Ville Haute

Visible du boulevard des Châteaux, la partie subsistante de cette enceinte se compose de hautes courtines (formant soutènement de la terrasse de la propriété Desroche) renforcées, tous les 7 à 8 m et aux angles par des contreforts hémicylindriques pleins.

Le parement présente un léger fruit. Le couronnement, en tablettes de pierre de taille est moderne.

Cette portion de l'enceinte, reliait la porte des Rampes à celle des Piliers. Elle date peut-être du XII^e s ou du XIII^e.



2 - Ruines de la Grande Ecole, 17 boulevard des Châteaux.

D'un ancien bâtiment qui devait donner sur l'actuelle rue de la Grande Ecole, il ne subsiste plus que le mur Est, dans lequel sont visibles les restes d'une cheminée : montants à colonne engagée sommée d'un chapiteau, fond de foyer en briques.

Le manteau, encore en place il y a une trentaine d'années, a disparu.

Sous la cheminée, restes d'une cave voûtée en plein cintre, cave qui se prolonge sous la rue (vers le nord-Est) par un petit caveau creusé dans le roc friable et profond de 4 m environ.

Il existait des écoles à Chauvigny dès le XIII^e siècle. Le chantre du chapitre de St. Pierre en nommait les maîtres. Mgr. de Baglion de Saillant (évêque de 1686 à 1698) les aurait rénovées.

Sur le cadastre de 1833 le bâtiment, rectangulaire, est dessiné en entier, mais désigné comme « ruines de la Grande Ecole ». La construction du boulevard des Châteaux, vers 1890, l'a coupé et n'a laissé subsister que le mur pignon Est, encore visible.

3 - Souterrain, 4 rue des Corderies

Dans le mur nord de la cave de la maison, une ouverture donne accès à une galerie rectiligne, de direction sud-nord, large de 1,90 m et longue de 20 m. Sa première partie, sur 10 m est voûtée en maçonnerie, le reste creusé dans le rocher calcaire.

À mi-distance de la galerie principale, s'embranchent une deuxième galerie, voûtée, qui est murée au bout de 8 m. Sa direction est nord-ouest.

À l'extrémité de la galerie principale, s'embranchent : vers l'est, un rameau long de 7 m creusé dans le rocher ; vers le sud-ouest, un rameau courbe, long de 7 m qui rejoint la deuxième galerie.

L'ensemble est en bon état. Sa datation est incertaine.

C'est probablement un souterrain refuge.

4 - Porte à l'ORFRAYE, rue des Trois Rois

La porte est ouverte dans un mur de 1,25 m d'épaisseur, renforcé, de part et d'autre, par un contrefort de 0,70 m d'épaisseur. La largeur de l'ouverture était de 2,25 m. Elle comportait un assomoir, régnant sur toute l'ouverture et de 0,37 m de largeur.

La plateforme supérieure était probablement crénelée.

Cette porte est connue sous le nom de « porte à l'Orfraye » ou « porte des Chanoines ». Elle faisait communiquer la ville haute avec la ville basse.

Étant appuyée contre un pignon du « Château neuf », partie du château baronnial, qui date de 1400 environ, elle lui est forcément postérieure ou contemporaine : Elle doit dater du début du XV^e siècle.

5 - Porte des Piliers, rue des Trois Rois.

Il ne subsiste de cette porte que deux piliers massifs en maçonnerie : le pilier sud, qui présente un angle droit rentrant, du côté de la Ville Haute, avec l'amorce du mur d'enceinte en direction de la porte à l'Orfraye ;

Le pilier nord, de section elliptique et qui est partiellement démoli, vers l'est, endroit d'où devait partir le mur d'enceinte en direction de la porte des Rampes. À cet endroit il est flanqué d'un contrefort plein demi-cylindrique.

Cette porte qui faisait communiquer la Ville Haute avec la Ville Basse, présente beaucoup d'analogies de structure avec les parties subsistantes de l'enceinte de la Ville Haute (§ 1). Elle pourrait dater du XII^e ou du XIII^e siècle.



6 - Bas-relief « Les trois Rois », à l'angle des rues des Trois Rois et du Moulin St. Just.

Ce bas-relief, sculpté sur l'angle nord-ouest de la maison, représente trois personnages debout. De facture fruste et en mauvais état il est d'une époque indéterminée. Il représenterait les rois mages.

La rue « des trois Rois », ancienne rue des châteaux, a été ainsi dénommée en raison de l'existence de cette sculpture.

7 - Maison dite du roi Jean, 1 rue des Trois Rois.

Cette maison, de plan trapézoïdal, à rez-de-chaussée et deux étages est couverte à 2 pentes en tuiles canal.

La façade sur la rue a une porte en plein cintre, encadrée de pilastres et surmontée d'une corniche moulurée très saillante. À sa gauche, une grande arcade en plein cintre, vestige d'une boutique, a été murée.

À la verticale de la porte, trois grandes fenêtres à meneau se superposent ; elles sont partiellement murées. Les autres fenêtres des étages ont un appui saillant torique.

À l'intérieur, un petit vestibule, ouvert sur toute la hauteur du bâtiment, avec un puits à droite de l'entrée, donne accès à un très bel escalier à vis en pierre de taille, éclairé par des fenêtres donnant sur le vestibule.

Les caves voûtées, qui paraissent se prolonger vers le nord, sont partiellement comblées.

Certains détails font penser que ce bâtiment a pu être construit au XV^e siècle. Cependant il a été probablement reconstruit ou très profondément remanié au début du XVII^e.

Son nom vient d'une tradition selon laquelle le roi Jean le Bon y aurait séjourné lors de son passage à Chauvigny à la veille de la bataille de Poitiers (1356). Louis XIV y a couché lors de son voyage en Poitou en 1651. C'était alors une hôtellerie à l'enseigne du « Beau soleil ».

8 - Fenêtre ancienne, 8 rue de l'ancien pont.

Au premier étage d'une maison à rez-de-chaussée et 2 étages, subsiste une belle fenêtre encadrée de moulures élégantes, dont le meneau a disparu.

Cette fenêtre doit dater de la fin du XV^e siècle.

9 - Maison ancienne, 12 rue de l'ancien pont.

Importante maison rectangulaire, à rez-de-chaussée et deux étages, couverte à 2 pentes en tuiles canal.

Façade sur la rue :

- Le rez-de-chaussée a été défiguré par une boutique et une baie modernes. Le linteau en bois de cette dernière est cependant d'origine. La porte d'entrée a conservé des piédroits arrondis.
- Au premier étage, 2 fenêtres à appui saillant et encadrement mouluré ; la plus grande a perdu son meneau.
- Au deuxième étage fenêtre à encadrement chanfreiné.

Façade sud :

- Au premier étage deux fenêtres encadrées de moulures,
- Au deuxième étage, deux lucarnes.
- Dans le pignon, pigeonnier à deux rangs de boulins.

Cette maison doit dater de la fin du XV^e siècle.

10 - Maison ancienne, 21 rue de l'ancien pont.

Maison à rez-de-chaussée et étage ; couverte à 2 pentes en tuiles canal.

La façade sur rue conserve :

- Au rez-de-chaussée une fenêtre à appui arrondi très saillant ; une curieuse entrée de cave à plafond rampant.
- À l'étage, deux fenêtres à appui saillant et encadrement chanfreiné, celle de l'ouest sommée d'une accolade.

La démolition de ce bâtiment, effectuée en 1976, a montré :

- À l'étage, des restes de cheminée ancienne ;
- Au sous-sol, deux vastes caves voûtées en berceau formées chacune d'une galerie orientée nord-sud. Celle qui était située à l'ouest était plus profonde que l'autre et son berceau était renforcé de doubleaux en pierre de taille.

Les caves pourraient remonter au XII^e siècle.

Les parties en élévation au XV^e.

11 - Maison ancienne, 10 et 12 rue Faideau.

Cette maison, à rez-de-chaussée et 2 étages, est couverte à 2 pentes en tuiles canal.

La façade sur rue comporte :

- Au rez-de-chaussée des couvertures modernes ;
- Au premier étage.

À l'ouest, une fenêtre encadrée de moulures, avec appui mouluré saillant, dont les extrémités débordent davantage en formant une petite plateforme arrondie qui a peut-être supporté une statue ;

Au centre, une lucarne carrée chanfreinée ;

Plus à l'est, une fenêtre à piédroits et linteau moulurés avec un écu martelé aux 3 lys de France.

Ces deux fenêtres n'ont plus leur meneau ;

- Au-dessus du premier étage, un cordon saillant mouluré règne sur toute la façade ;
- Au deuxième étage, deux ouvertures encadrées de moulures, dont une a gardé son meneau et une troisième qui était surmontée d'une partie ajourée à remplage gothique dont il ne subsiste plus que les côtés, le centre étant tombé il y a quelques années.

Le style des ouvertures accuse le XV^e siècle. Cette maison aurait été l'Hôtellerie de l'Ecu de France.

12 - Fenêtres anciennes, 20 rue Faideau.

Dans la façade de cette maison à un étage et grenier, subsistent deux vestiges anciens :

- Au premier étage, une fenêtre à appui saillant mouluré et encadrée par un quart de rond. Elle devait avoir une croisée complète qui a été déposée ;
- Au grenier, une lucarne entourée d'un chanfrein.

Le style de ces ouvertures peut les faire dater de la fin du XV^e ou du XVI^e siècle.

13 - Maison dite « Le grand logis », 26 rue Faideau.

Cette vaste construction comprend un grand corps de logis rectangulaire, longeant la rue et une



aile en retour, à l'ouest, longeant une impasse. Elle comporte un rez-de-chaussée et un seul étage. La couverture, à quatre pentes est en ardoises.

La façade sur rue est coupée horizontalement par deux cordons en pierre de taille faisant saillie sur le nu du mur : l'un au niveau du fronton de la porte, l'autre au niveau du plancher de l'étage.

La porte d'entrée est surmontée d'un fronton en arc de cercle, épaulant un œil de boeuf ovale.

Les fenêtres sont à petits carreaux. À l'intérieur, le grand escalier à 2 volées droites, en pierre de taille, possède une rampe de pierre sur balustres de style Louis XIII.

Ce logis doit remonter à la première moitié du XVII^e siècle.

14 - Maison ancienne, 30 rue Faideau.

Cette maison à rez-de-chaussée et deux étages est couverte à 2 pentes en tuiles canal.

La façade sur rue comporte :

- Au rez-de-chaussée une porte encadrée d'un chanfrein ; A sa droite, la porte de garage est moderne ;
- Au premier étage, une fenêtre encadrée de moulures formant un arrondi aux deux angles supérieurs ;

Au niveau de la base de la fenêtre, un cordon en saillie, mouluré, règne sur toute la longueur de la façade ; il se confond avec l'appui de la fenêtre.

La fenêtre du deuxième étage est moderne.

Cette façade paraît remonter au XVI^e siècle.

15 - Ancienne auberge, 31 rue Faideau.

Cette vaste construction rectangulaire à rez-de-chaussée, étage et grenier, est couverte à deux pentes en tuiles canal.

La façade principale, sur la rue Faideau (ancienne Grand'Rue) comporte une partie en retrait, raccordée aux côtés adjacents par deux arrondis. Dans ce retrait est ouverte la porte charretière, en plein cintre, avec vantaux en bois à gros clous forgés à la main.

Un large bandeau plat en pierre de taille, forme une légère saillie sur le nu de la façade, entre le rez-de-chaussée et l'étage.

Les fenêtres sont rectangulaires, sans aucune décoration. Les lucarnes du grenier sont en forme de losange.

Cette construction paraît remonter au début du XIX^e siècle. En 1834, c'était une auberge à l'enseigne du Lion d'Or.

16 - Maison ancienne, 32 rue Faideau.

Maison à rez-de-chaussée, étage et grenier.

La façade sur rue fait un angle saillant très obtus. L'escalier à vis, en pierre, est logé dans une tourelle saillante, cylindrique, située du côté du jardin et qui a dû être couverte en poivrière, mais dont la toiture actuelle est un unique pan incliné.

La façade sur rue conserve :

- Au rez-de-chaussée, une porte encadrée d'une moulure en quart de rond ; les fenêtres sont modernes ;
- Au premier étage, deux belles fenêtres à appui saillant mouluré ; celle de l'ouest, encadrée de moulures ; celle de l'est, également moulurée, avec, au niveau du linteau, deux sculptures en haut-relief sur les sommiers : à gauche un angle, à droite un griffon. Les meneaux ont été enlevés.

À l'intérieur, belle cheminée à l'étage.

Cette très belle maison doit remonter à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle.

17 - Fenêtre ancienne, 45 rue Faideau.

Sur la façade de cette maison, ne subsiste d'ancien que la fenêtre du premier étage, avec son appui saillant mouluré et deux piédroits moulurés. Le linteau est moderne.

18 - Maison ancienne, 46 rue Faideau.

La façade sur rue de cette maison a conservé quelques ouvertures anciennes :

- Au rez-de-chaussée, la porte d'entrée qui est encadrée par une moulure en quart de rond est qui est surmontée d'un petit imposte chanfreiné ;
- Au premier étage, une fenêtre encadrée d'une moulure avec un appui saillant mouluré ;
- Au deuxième étage, une petite fenêtre chanfreinée.

Cette façade doit remonter au XVI^e siècle.

19 - Fenêtre ancienne, 57 et 59 rue Faideau.

Sur la façade de la maison à rez-de-chaussée et 2 étages, couverte à 2 pentes en tuiles canal, il subsiste, au premier étage, une fenêtre à appui saillant mouluré, encadrée de moulures et dont le linteau s'orne d'une double accolade. Le meneau a été supprimé.

Cette ouverture doit remonter à la fin du XV^e siècle.

20 - Blason, rue du Moulin St-Just (Brouard)

Écu de forme ancienne, entouré d'une bordure et surmontant une moulure, dont la base, échancrée en son milieu, devait sommer une accolade.

Sur l'écu : deux fascies accompagnées en chef de 3 meubles peu lisibles (ils ont été martelés) mais qui pourraient être des outils.

La façade dans laquelle ce blason a été remployé est entièrement moderne. Il n'est pas identifié.

En raison de ce que la moulure de la base de cette pierre devait être adaptée à une accolade, on peut la dater du XV^e siècle.

21 - Ancien moulin St-Just.

Cet ancien moulin est situé sur le cours d'eau Le Talbat, qui en actionnait 5 dans la ville.

C'est un bâtiment rectangulaire à rez-de-chaussée et 2 étages. La toiture à 4 pentes qui devait être couverte en tuiles plates ou en ardoises, vu sa pente, est maintenant couverte en tuiles mécaniques.

La roue hydraulique, de type « en dessous » était placée à l'intérieur du bâtiment ; elle a disparu, mais le coursier subsiste.

Le moulin a beaucoup perdu de son caractère par suite de l'aménagement d'un garage au rez-de-chaussée, de la construction d'un appentis et du changement de la couverture.

Le bâtiment doit dater du XIX^e siècle.

L'établissement de moulins à eau sur le bras principal du Talbat remonte au XI^e siècle : sous l'épiscopat d'Isembert I^{er}. Le moulin St-Just est cité dans un texte de 1443. (Ch. Tranchant - Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou).

22 - Anciennes inscriptions de noms de rues, 10 rue du Berry.

La maison située à l'angle des rues du Berry et des Barrières, qui, par elle-même a peu de caractère, conserve trois inscriptions gravées sur la chaîne d'angle et donnant les noms des rues.

Côté de l'actuelle rue du Berry on trouve en haut : RUE DE SAINT LEGE écrit de droite à gauche (probablement décalqué par un graveur qui ne savait pas lire) et au-dessous : GRANDE RUE DE ST LEGE écrit à l'endroit et entouré d'un cadre.

Côté de l'actuelle rue des Barrières, on lit : ROUTE DE SAINT SAVIN inscription où le N de SAINT est à l'envers.

Cette dernière inscription remonte à une époque où l'actuelle rue de St-Savin n'était pas encore percée, dont avant 1835.

**23 - Vestiges médiévaux, 10 rue des Barrières.**

La façade de la maison située 10 rue des Barrières conserve des vestiges anciens énigmatiques :

Au centre, un gros contrefort hémicylindrique, montant jusqu'à la toiture ;

De part et d'autre, près du haut du mur, des corbeaux en pierre de taille, à base arrondie.

Ces dispositions font penser à un mur d'enceinte ; le contrefort, en particulier est absolument identique à ceux du château d'Harcourt et de l'enceinte de la Ville Haute. Cependant on ne connaît pas d'enceinte passant par cet endroit et, s'il y avait eu là un ouvrage fortifié (peut-être isolé ?) il faudrait admettre que, construit assez tôt – par exemple au XII^e ou XIII^e s. – il avait perdu son caractère défensif au XV^e, car, à côté du contrefort, le mur est percé d'une fenêtre qui doit remonter à ce siècle, étant encadrée d'un chanfrein et dotée d'un appui d'allure médiévale.

24 - Ancien couvent St-François, 34 rue de Châtellerault.

De l'ancien couvent des « Dames de St François » il ne subsiste plus, en bordure de la rue, qu'une porte en anse de panier dont la clef porte l'inscription :

« NOSTRE DAME DE GRACE 1658 »

surmontée d'un croissant (ou d'un écu très aplati ?)

Les ouvertures en plein cintre qui l'accompagnent doivent dater de la construction par la ville d'une « Salle d'asile ». Une des fenêtres porte la date 1851.

Selon la Chronique de Chauvigny, le couvent des Franciscaines aurait été fondé en Ville Haute par l'évêque Gauthier de Bruges (1278 – 1306). Il aurait été transféré en Ville Basse en 1628.

La chapelle a été démolie au XIX^e siècle pour faire place à la Salle d'asile (actuelle école maternelle) construite en 1851. (Ch. Tranchant – op. cit.)

25 - Manoir des Templiers, 14 rue de Châtellerault.

Ce bâtiment rectangulaire à rez-de-chaussée et étage est couvert à 2 pentes en tuiles canal.

Sa façade sur rue, en maçonnerie de pierre de taille de moyen appareil, a été très abîmée par la création d'ouvertures modernes. Seul l'étage supérieur a conservé son caractère. Il comporte, au-dessus d'un cordon saillant mouluré, des ouvertures ogivales géminées. La colonette centrale porte un chapiteau et soutient un remplage gothique à la partie supérieure.

De belles caves voûtées avec arceaux en pierres d'appareil existent sous le bâtiment.

Les Templiers possédaient deux résidences à Chauvigny :

Le manoir et la métairie des Puys en Ville Haute, et la Manoir du Temple, rue de Châtellerault. (Ch. Tranchant)



Cliché non disponible

26 - Tour, Chemin des Champs Marçais

Située au bord de la Vienne, à l'angle du chemin des Champs Marçais (derrière la station d'épuration des eaux d'égouts) c'est une tour cylindrique creuse, en petit appareil. Son pied plonge directement dans la rivière.

La position de cette tour est intéressante :

En effet, placée à l'angle nord-ouest de l'enclos du couvent St François, actuellement Centre Culturel, elle se trouve à l'endroit où l'enceinte fortifiée de la Ville Basse devait rejoindre la Vienne. Il est donc possible que ce soit un vestige de cette enceinte.

27 - Vestiges de l'enceinte de la Ville Basse, rue des Champs Marçais.

Ces vestiges sont inclus dans le mur de clôture du Centre Culturel municipal, en bordure de la rue des Champs Marçais.

Ce sont 3 embrasures rondes pour armes à feu, qui étaient placées primitivement à environ 1,50 m de hauteur.

Le Centre Culturel occupe l'emplacement des jardins du couvent St-François.

Le mur de clôture nord-ouest de cet enclos était pourvu de 3 embrasures pour armes à feu. Vers 1965, il a été démoli et remplacé par une murette édifiée au nouvel alignement de la rue. Les embrasures y ont été remises en place, mais à une plus faible hauteur.

Il est probable que ce mur faisait partie de l'enceinte fortifiée de la Ville Basse, dans sa section comprise entre la porte de Châtellerault et la Vienne.

En raison de leur type, ces embrasures datent sans doute du XVI^e siècle.



Maison ancienne 12, rue de l'Ancien Pont, Façade Sud.

LA TUILE SIGNÉE DU MUSÉE DE CHAUVIGNY

Le Musée de Chauvigny abrite, dans la salle d'artisanat, une tuile courbe dite « tuile romaine » ou « tige de botte », trouvée il y a quelques années à St GRUE, Commune de VALDIVIENNE (ex-Salles-en-Toulon), déposée grâce aux bons soins de notre conservateur, M^{me} Suzanne COUDERC.

Cette tuile porte l'inscription suivante : « 17 mai 1868, Auguste Arnoult, La Lande ».

Auguste Arnoult est né le 14 août 1849 à Bonneuil Matours ; son père Jean Arnoult, était garçon tuilier dans cette commune lorsqu'il s'est marié à Louise RAT, le 22 novembre 1847, à Saint-Julien-l'Ars. Cette dernière est décédée le 19 juillet 1951 à Bonneuil Matours, âgée de 25 ans. Plus tard, Jean Arnoult se remarie avec Marie RAT (peut être la sœur de Louise ?).

Le recensement de l'année 1866 pour la Commune de Saint-Julien-l'Ars mentionne :
Jean Arnoult, tuilier demeurant à communaux, âgé de 44 ans, avec RAT son épouse.

Auguste, leur fils, âgé de 16 (en réalité 17 mais cette erreur est fréquente).

Aimée leur fille 7 ans.

Marie leur fille 4 ans.

Communaux est un hameau de la Commune de Savigny l'Evescault. Cette dernière fut rattachée à la commune de Saint-Julien-l'Ars durant une grande partie du XIX^e siècle.

D'où le recensement de Savigny sur Saint-Julien-l'Ars.

Il y avait en effet une tuilerie à Communaux. Il reste d'ailleurs des vestiges du four, actuellement visibles dans les fourrés.

Le recensement de 1872 pour Saint-Julien-l'Ars nous apprend que Jean Arnoult était tuilier chez Mail, à la Lande. Cette tuilerie est située à environ 800 m au Nord-Est de celle de Communaux, sur la Commune de Saint-Julien-l'Ars. Elle a fonctionné du début du XIX^e siècle jusqu'aux années 1925-1930. Auguste Arnoult était âgé de 16 ans lorsqu'il a signé la tuile en 1868. Il a quitté Saint-Julien-l'Ars entre 1868 et 1869.

Christian RICHARD

L'ABBÉ MARCILLAC ET LE PASSÉ DU MUSÉE DE CHAUVIGNY

On sait que l'actuel Musée de Chauvigny, en ville haute, était autrefois le presbytère affecté au curé de l'église Saint-Pierre. En parcourant ces salles où l'on parle à voix basse, les visiteurs peuvent se faire une idée du silence qui devait remplir les lieux, un silence de vie retirée et de méditation. Mais ils sont loin de se figurer que, pendant une vingtaine d'années, la maison résonna de voix d'enfants. En effet, entre 1835 et 1855, le presbytère fut un foyer d'études et une pépinière de vocations nobles. Après plus de cinquante ans, le souvenir s'en perpétuait encore dans la ville et dans toute la contrée¹, autour de la figure de l'abbé Marcillac.

Jean-Pierre Marcillac, fils d'Etienne et d'Hélène Carles, était né à Cahors le 11 octobre 1801. Tonsuré à Poitiers le 30 Août 1821, il y avait gravi normalement les échelons vers la prêtrise qui lui fut conférée en juin 1826². Ses qualités l'avaient signalé à l'attention de l'évêque : nommé tout de suite vicaire dans l'importante paroisse de Saint-Maixent, il devenait peu après curé d'Azay-le-Brûlé (Deux-Sèvres) pour le rester jusqu'en 1834, date à laquelle il arriva à Chauvigny.

Cette année-là, le décès à 41 ans de l'abbé Pierre Jacques Chauvin, curé doyen de Chauvigny depuis deux ans seulement, laissa la paroisse Saint-Pierre privée de pasteur pour une durée de plusieurs mois. Personne ne voulait de cette cure : Mgr de Bouillé l'avait offerte successivement à six prêtres, et tous l'avaient refusée. Une septième tentative parut quelque temps sur le point d'aboutir : l'abbé Claude Dubois, curé de Savigné près de Civray, acceptait la proposition de l'évêque mais, cette fois-ci, c'est le Ministère des Cultes qui rejeta la nomination³. Mgr de Bouillé se mit en quête de l'homme providentiel qui, à la fois, accepterait et serait agréé. Il se souvint alors de l'abbé Marcillac dont la nomination à Chauvigny reçut sans difficulté l'agrément du roi⁴.

Le jeune doyen Marcillac, âgé d'à peine 33 ans, s'attira vite le respect et plus que du respect, une sorte de vénération générale. « C'était un bonheur de le connaître » s'exclamera un témoin⁵. Sa bonté était proverbiale, d'autant plus qu'il prenait soin de laisser ignorer le bien qu'il faisait. « N'est-ce pas un devoir pour nous, répétait-il souvent, de faire la part des pauvres ? ». Et cette part était toujours la plus considérable⁶. Comme il était le premier à pratiquer ce qu'il prêchait, un autre témoin rapporte que les hommes les plus éloignés de l'Église avaient peine à se soustraire à ses moyens de persuasion⁷. C'est qu'il y avait en lui quelque chose de la sainteté d'un André-Hubert Fournet, qui venait de quitter ce monde le 13 mai de la même année 1834 à La Puye. Au dire de ses contemporains, on appréciait en lui franchise et droiture, ainsi qu'un désintéressement à toute épreuve.

Comme le curé d'Ars à la même époque⁸, comme Saint André-Hubert naguère à Saint-Pierre-de-Maillé⁹, l'abbé Marcillac eut le souci constant d'embellir son église. Grâce à lui, le gouvernement se décida à entreprendre une restauration complète de l'ancienne collégiale Saint-Pierre ; les travaux furent menés à terme en 1850¹⁰. On lui doit aussi la construction de l'actuelle sacristie, le long du mur nord de la nef ; avant lui, c'est la chapelle du chevet qui en tenait lieu¹¹ ! Le sens du bien s'alliant toujours au sens du beau, c'est encore à l'abbé Marcillac que l'église Saint-Pierre est redevable du tabernacle placé maintenant dans

¹ J.-M. U. BÉDUCHAUD, *Le Clergé du diocèse de Poitiers au XIX^e siècle*. Poitiers, Oudin, 1913, p. 199.

² Archives de l'Evêché de Poitiers : Registre d'incardination.

³ Sur cette affaire, voir *L'Ami de la Religion*, année, 1834, pp. 614-615.

⁴ Ordonnance royale du 27 octobre 1834 (Archives de l'Evêché de Poitiers : dossier « St-Pierre de Chauvigny »).

⁵ *Journal de la Vienne* n° 120, p. 387 (16 juin 1855).

⁶ Ibid.

⁷ BÉDUCHAUD, *op. cit.*, p. 198.

⁸ F. TROCHU, *Le Curé d'Ars*. Lyon Paris, 1925, pp. 186 sq.

⁹ J. SALVINI, « Saint André-Hubert Fournet dans sa cure de Maillé » dans *le Bulletin de la Soc. Des Antiq. De l'Ouest*. 1952, pp. 16-20.

¹⁰ C. TRANCHANT, *Notice Sommaire sur Chauvigny de Poitou et ses Monuments*. Paris, 1882, p. 99.

¹¹ Ibid, p. 95. cf. Abbé CHAMBERT, *Petite monographie de Saint-Pierre de Chauvigny*. Poitiers, 1930, p. 22.

la chapelle de la Vierge : ce tabernacle provenait de l'ancienne église Saint-Léger où il avait été porté d'un couvent désaffecté de Poitiers¹². Enfin, il faut mentionner le carillon qu'il fit installer dans le clocher et que l'évêque vint bénir en 1837 ; ce sont les mêmes cloches qui sonnent encore, à l'exception de la plus grosse, refondue en 1879¹³.

Mais la plus belle réalisation de l'abbé Marcillac fut l'école qu'il créa dans son propre presbytère. À une époque où l'enseignement national n'était pas ouvert à tous, puisqu'il était payant, un prêtre comme lui souffrait de voir toute une partie de la jeunesse laissée à l'écart. De plus, il avait l'intuition que la transmission du savoir était peu de chose si elle ne s'appuyait pas sur un contact personnel cultivant toutes les facultés de l'âme. Aussi, dès l'année qui suivit son arrivée à Chauvigny, il accueillit quelques élèves qui firent bientôt honneur à leur maître : sa direction était intelligente et sa méthode très claire¹⁴. Les élèves affluèrent ensuite, non plus seulement de Chauvigny, mais de toute la contrée et des familles les plus en vue.

C'est ainsi que chaque année, pendant vingt ans, le presbytère abrita de vingt à trente enfants dont plusieurs parvinrent à des situations élevées. Certes, quelques-uns furent dirigés vers le petit séminaire de Montmorillon, mais l'abbé Marcillac n'était point homme à nourrir des arrière-pensées. En prêtre lucide, il savait qu'une vocation suggérée ne donne rien de bon. Il s'attachait plutôt à former l'intelligence et à communiquer le meilleur de lui-même, pour le reste confiant dans la grâce. Il faut croire que l'atmosphère familiale du presbytère transformé en école marqua durablement ceux qui y vécurent leurs premières années d'études. En effet, la tradition s'institua pour les anciens élèves, lorsqu'ils revenaient dans leur famille à Chauvigny, de monter revoir M. Marcillac : il s'occupait d'autres enfants, mais n'en oubliait aucun.

Ils revoyaient aussi avec reconnaissance sa soeur Eulalie, la bien nommée¹⁵, dont la présence dans la maison rendait moins austère la condition de petit pensionnaire. Eulalie secondait son frère et avait en outre la charge de tous les soins matériels. Elle lui survécut. Comme elle s'était tenue dans son ombre, du jour où il disparut, on ne parla plus d'elle, si ce n'est pour s'inquiéter de son sort au lendemain de la mort de l'abbé Marcillac : celui-ci ne laissait aucun héritage ; « la plus grande partie de ses économies (avait) été placée en bonnes oeuvres puisque les vrais trésors pour lui n'étaient pas de ce monde »¹⁶. Peut-être retourna-t-elle dans leur Quercy natal...

Parmi les anciens élèves qui devinrent prêtres et qui étaient originaires de Chauvigny¹⁷, Sincère Guérin se distingue en raison des fonctions importantes auxquelles il fut appelé : nommé vicaire de Saint-Maixent aux débuts de son sacerdoce, puis curé d'Oyron (1863), curé de Saint-Etienne de Niort (1874), curé de Saint-Jean-l'Évangéliste de Châtellerauld (1883), il reçut le titre de chanoine honoraire (1886) avant d'occuper pendant dix ans la charge de curé doyen de Saint-Maixent (1897-1907) ; finalement, l'évêque le fit chanoine titulaire du Chapitre de la Cathédrale (1907) et il mourut à Poitiers en 1909 à 67 ans¹⁸.

D'autres enfants de Chauvigny, formés par l'abbé Marcillac, suivirent des carrières remarquables. Jouet, l'un des premiers, devint président du Conseil de Fabrique de l'église Saint-Pierre. Alphonse Trouvé, né en 1842 à Paizay-le-Sec, fut maire de son village natal pendant plus de trente ans et vice-président du Conseil Général de la Vienne¹⁹. Jules Marie-Joseph Doreau, né à Chauvigny en 1832, accéda au grade de colonel et s'illustra pendant la guerre de 1870 ; il passa ses dernières années à Poitiers, dans la maison de la rue Saint-Fortunat qu'avait habitée son ami Mgr Gay et qu'avait fréquenté le compositeur Gounod²⁰. Se souvenant de l'exemple de l'abbé Marcillac, le colonel Doreau se mit au service des pauvres de Poitiers et

¹² TRANCHANT, *op. cit.*, pp. 92 et 127.

¹³ CHAMBERT, *op. cit.*, pp. 15-16.

¹⁴ Sur cette œuvre, voir « L'ancienne école ecclésiastique de Chauvigny » dans **La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers**, année 1907, p. 252 (texte repris par BÉDUCHAUD, *op. cit.*, pp. 198-199).

¹⁵ Eulalia, en grec, signifie « à la belle parole ».

¹⁶ **Journal de la Vienne**, art. cit.

¹⁷ Abbés Brouard, Cori de Lathus, Girault, curé de Paizay-le-Sec : Maynier, curé du Vert (Deux-Sèvres)...

¹⁸ BÉDUCHAUD, *op. cit.*, pp. 135 et 138.

¹⁹ Cf. **Dictionnaire biographique de la Vienne**, s.l.n.d. (1908), p. 448.

²⁰ Sur cette maison, voir Dom B. du BOISROUVRAY, **Monseigneur Gay**, Tours, Mame, 1921, t. I, pp. 270 sq.

il s'acquit un tel renom que ses funérailles à la Cathédrale en 1898 furent présidées par l'évêque en personne, entouré des vicaires généraux et du Chapitre au complet ; on l'inhuma à Chauvigny²¹. Après une première formation reçue de l'abbé Marcillac, il avait été l'un des plus brillants élèves du collège Saint-Joseph de Poitiers, avec l'un de ses frères, René Doreau, de qui les qualités justifèrent à sa mort la publication d'une brochure biographique²². Enfin, le général Papuchon bénéficia lui aussi de l'enseignement dispensé au presbytère. Né à La Puye en 1842, le jeune Alexis Papuchon contracta auprès de l'abbé Marcillac le goût du travail et le sens de la rigueur ; il continua ses études au lycée de Poitiers, avant d'entrer à l'Ecole Polytechnique. Gouverneur de Toul, il revint dans sa petite patrie dont il fut maire de 1908 à sa mort en 1919, donnant le plus clair de son temps à l'étude de la région où il avait passé son enfance²³ ; il fut l'initiateur des recherches sur les Acadiens, étant lui-même d'origine acadienne.

Dans la journée du jeudi 31 mai 1855, l'abbé Marcillac fut frappé d'une terrible attaque d'apoplexie. Il resta toute une semaine entre vie et trépas. Finalement, il « s'endormit du sommeil des justes » à l'aube du vendredi 8 juin, très précisément à 3 heures du matin²⁴. Pour le pays chauvinois, ce fut un deuil public. Nous en avons un reflet dans le long article paru dans la presse²⁵ et empreint d'une émotion que n'auront jamais les notices nécrologiques et leur ton de circonstance. Les obsèques eurent lieu le lendemain, 9 juin, en présence d'une foule énorme. On pouvait craindre que la foire fixée ce jour-là ne retînt beaucoup de gens. Mais tout le monde laissa de côté occupations et affaires, pour entourer une dernière fois celui qui avait tout donné à tous.

Les deux paroisses de Chauvigny, Saint-Pierre et Notre-Dame, s'unirent pour ériger un monument sur la tombe. Cette tombe se voit encore à droite de l'entrée du cimetière en ville haute. Car l'abbé Marcillac, chauvinois d'adoption, repose là, au milieu des gens qu'il avait tant aimés et de leurs descendants. L'inscription, gravée sur la pierre, porte ces mots :

D.O.M.²⁶
La population de
Chauvigny à son bien
aimé pasteur Jean
Pierre MARCILLAC
décédé curé de s-Pierre
le 8 juin 1855
à l'âge de 54 ans.

Le 21 juillet suivant, l'abbé Frédéric Dubost, curé de Notre-Dame de Chauvigny, était nommé curé de Saint-Pierre et doyen²⁷. Le presbytère redevint simplement l'habitation du prêtre. Ainsi prenait fin une expérience qui se rattachait à l'antique tradition de l'enseignement prodigué par le curé du village.

« Il y aurait un livre à faire, si l'on voulait rappeler toutes les belles actions que chacun se répète dans notre localité » constate le rédacteur de l'article consacré à l'abbé Marcillac et publié par le Journal de la Vienne. Personne n'écrivit de livre ni la moindre biographie. Et le souvenir s'est peu à peu perdu. Puissent ces quelques paragraphes avoir donné un aperçu de l'étonnante activité d'un prêtre exemplaire, pour le 150^e Anniversaire de son installation dans le presbytère devenu le Musée de Chauvigny, où la densité du silence est comme une présence.

Claude GARDA

²¹ J.M. U. BÉDUCHAUD, *Le Culte de la Très Sainte Vierge dans le Poitou*. Poitiers, 1912, pp. 144 et 198.

²² Sur René Doreau, mort accidentellement à Chauvigny en 1866 à l'âge de 20 ans, voir (Anonyme), *Notice sur René Doreau*. Poitiers, Oudin, 1866 et BÉDUCHAUD, *Les Laïques chrétiens en Poitou*. Poitiers, 1911, p. 109.

²³ Général PAPUCHON, « La colonie acadienne du Poitou » dans *Bulletin de la Soc. Des Antiq. De l'Ouest*, 1908, pp. 311-367.

²⁴ Registre d'État civil (décès) à la date du 9 juin 1855.

²⁵ *Journal de la Vienne*, art. cit.

²⁶ Abréviation de la formule latine « Deo optimo maximo » (Au Dieu très bon et très grand).

²⁷ Archives de l'Evêché de Poitiers : dossier « St-Pierre de Chauvigny ».

SAINT-PIERRE LES ÉGLISES (IV) CHAUVIGNY

En février 1982, l'équipe de fouilles de la Société de Recherches Archéologiques de CHAUVIGNY, rajeunie par des jeunes fouilleurs recrutés après une séance d'information au C.E.S., entreprenait un sauvetage archéologique au sud du cimetière de St-PIERRE-LES-ÉGLISES (sect. M n° 1 et 2782). La fouille n'est pas achevée, loin s'en faut, car elle est considérablement ralentie par la présence d'une nécropole médiévale.

Actuellement, fin 1983, nous pouvons grouper les vestiges repérés sur deux périodes :

- 1) Période gallo-romaine
- 2) Période médiévale

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

Les couches archéologiques sont très bouleversées par les tombes médiévales mais la méthode de fouilles adoptée nous permet de distinguer plusieurs époques d'occupation gallo-romaine.

- Première époque

Les vestiges les plus anciens repérés à ce jour sont des murs en pierres sèches probablement de la fin du I^{er} siècle avant J.C. ou du tout début du I^{er} après J.C. En effet, ces restes sont associés à plusieurs fosses ayant livré un mobilier de cette époque (monnaies d'AUGUSTE, céramiques, de tradition gauloise). Il paraît probable qu'une habitation de la période augustéenne ait existé.

Un petit four a été trouvé associé avec de nombreux débris ferrugineux : peut-être a-t-il servi à un artisan forgeron. À quelques mètres au sud-est des murs de pierres sèches et du petit four se trouve un four de potiers du début du premier siècle (il est actuellement en cours de fouilles). Au cours de cette première moitié du premier siècle, aussitôt après l'abandon du four de potier, un puits a été creusé, occupant la moitié ouest de ce four.

Le site a été arasé dans la seconde moitié du I^{er} ou le début du II^e siècle. Un bâtiment à usage d'habitation a alors été construit. Actuellement nous avons quatre murs parallèles, orientés nord-sud : dans le secteur ouest (où nous avons les murs de pierres sèches et les fosses) les murs 1 et 2 forment une pièce de 2,80 mètres de largeur ; sa longueur n'a pas encore pu être déterminée. Plus à l'est, nous avons les murs 3 et 4 séparés l'un de l'autre par un étroit passage ou espace de 0,45 mètre. Le vaste espace de 11,70 mètres, entre les murs 3 et 4 détermine peut-être une grande pièce, à l'instar du grand bâtiment nord de la dernière période de ST-PIERRE III (1980/1981). Le mobilier monétaire nous donne une fourchette chronologique vaste, allant du milieu du I^{er} siècle avant J.C. avec un denier d'argent de la République Romaine à une monnaie de CONSTANS du milieu du IV^e siècle après J.C.

L'aire de chauffe du petit four (fosse 1) a livré un intéressant matériel céramique (cruches à une anse dont l'une porte le graffiti ROIMAROS) ainsi qu'une lampe à huile en fer. Plusieurs fibules, dont l'une à queue de paon, ornée d'une plaque d'argent, se trouvaient dans le niveau du I^{er} siècle, près et à l'ouest du mur 3. Nous consacrerons une plus grande place à la période gallo-romaine de ce chantier dans le prochain bulletin.

PÉRIODE MÉDIÉVALE

Il s'agit d'une nécropole médiévale qui s'est installée sur le site après la totale destruction de ce dernier. En effet de nombreuses tombes se trouvent à l'emplacement des murs (ou plutôt en perpendiculaires) : les vestiges de ces derniers étaient enterrés et subsistaient au faible niveau d'élévation que nous leur connaissons aujourd'hui pour que l'on puisse y creuser des sépultures.

Quatre niveaux d'inhumations ont été repérés. Logiquement les plus profondes sont les plus anciennes mais il y a de nombreuses exceptions car certaines tombes du niveau 2 sont plus récentes que celles du niveau 1 comme le démontre leur recoupement. En fait nous avons déterminé les niveaux des

sépultures en fonction de leur profondeur d'enfouissement afin de permettre des relevés et plans clairs et lisibles.

Nous distinguons plusieurs types parmi la centaine de sépultures fouillées à fin 1983 :

- Les sépultures en pleines terres :

Elles représentent la plus petite part et sont presque toutes dans les niveaux 3 et 4, c'est-à-dire à l'enfouissement le plus profond (de 1,20 à 1,80 mètres de la surface actuelle du sol) : ce sont les tombes les plus anciennes car elles sont recouvertes par celles des niveaux 1 et 2 et jamais recoupées. Une seule est orientée nord-sud.

- Les sépultures en caissons de pierres sèches

Ce groupe constitue la majorité. Les caissons sont faits avec des pierres calcaires, non équarries, dressées sur chant. Elles se trouvent indifféremment dans les niveaux 1 et 2 (de 0,30 à 1,10 mètres de la surface du sol actuel). Certaines ont perdu leur couvercle lorsqu'elles sont trop proches de la surface.

- Les sépultures en caissons de pierres maçonnées

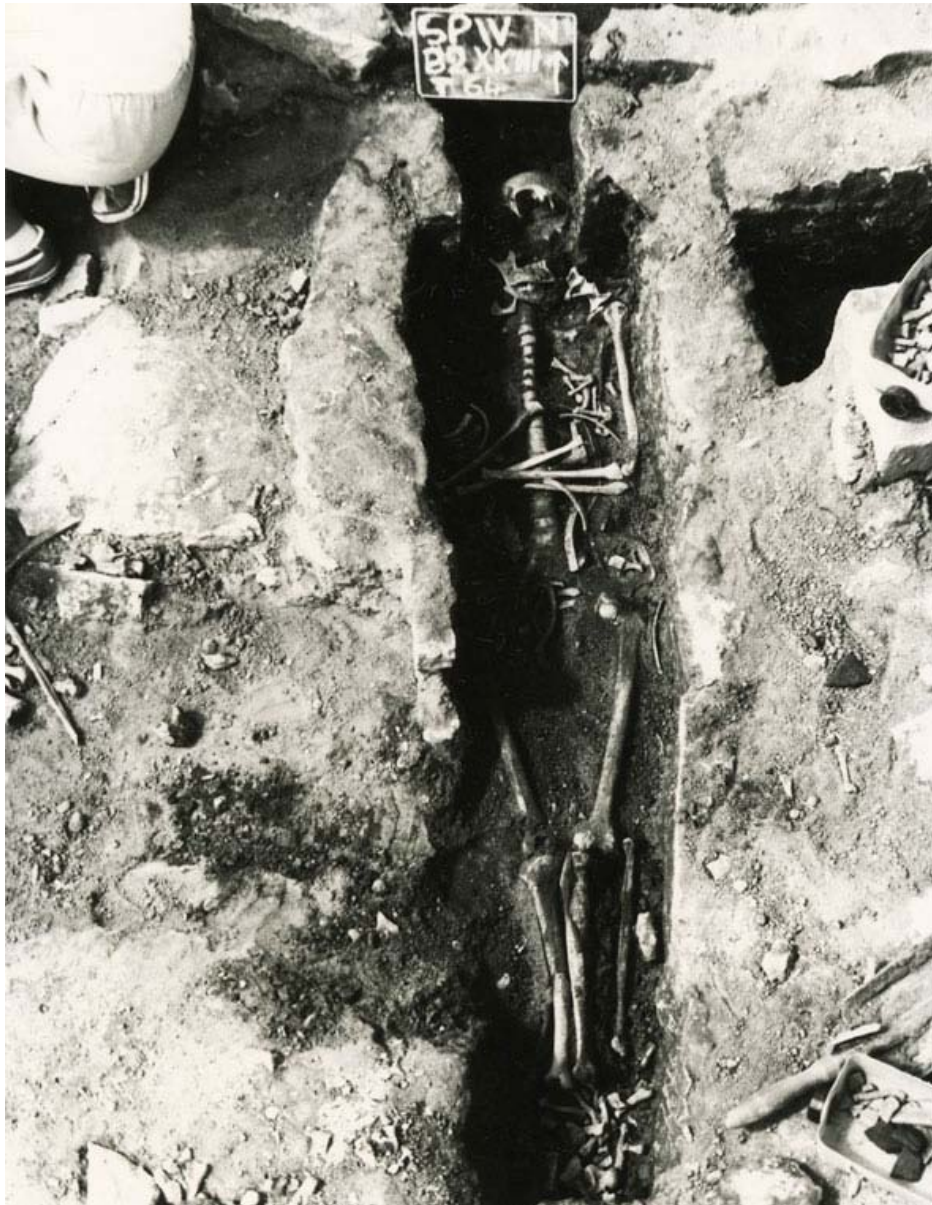
Certaines sépultures sont maçonnées, aussi bien pour leurs parois que pour leur couvercle, avec un mortier gris pauvre en chaux ou avec un mortier d'argile. Deux types co-existant : les caissons en pierres calcaires soigneusement taillées (il s'agit généralement de pierres de récupération) et les caissons en pierres calcaires non équarries ou non taillées (les mêmes que pour les caissons de pierres sèches).

Les caissons maçonnés ne sont, jusqu'à présent que des tombes d'adultes alors que les caissons de pierres sèches sont parfois des sépultures d'enfants ou adolescents. Ces tombes maçonnées n'ont pas été violées et sont donc telles qu'elles ont été construites. Elles permettent de comprendre la mise en terre. Après la mise en place du corps, la tombe a été remplie de la terre sortie ce qui permet d'y trouver du mobilier d'origine gallo-romaine.

Plusieurs sépultures ont livré un mobilier funéraire : quatre avaient une céramique à pâte blanche près de la tête, deux étaient entières et deux dont il manquait la partie supérieure. Quatre autres avaient une fiole en verre placée à hauteur de l'abdomen.

L'établissement de cette nécropole se situe entre le X^e siècle et le XIV^e siècle. Déjà à cette époque, on brisait des sarcophages pour faire des tombes car certaines des sépultures à caisson de pierres sèches ou maçonnées utilisent en remploi des fragments de sarcophages mérovingiens et carolingiens.

Sam CAMUS
Christian RICHARD



Sépulture 64

Clichés C. Richard



Croix sculptée, remploi dans la tombe 14

ANTIGNY
LE GUÉ DE SCIAUX

Cliché non disponible



Vue partielle des thermes

Ont participé :

- À temps complet ;

Jean Etienne CAUCHOIS – Cyrill PIRONNET – Isabelle BERTRAND – Frédéric AUGRI – Thierry BORDAS – Jean KABOUCHE – Marie KABOUCHE – Sophie KABOUCHE – Stéphanie KABOUCHE – Karine ROBIN – Hervé THEVENIAULT – Claire BERNAT – Isabelle DUFOUR – Laurent NARDO – Françoise ANTONIN – Christian RICHART – Goerges PRADO – Bernard LUSSON – Max AUBRUN – Anne Marie NIBEAUDEAU – Guy MARTIN – Jean Louis MARTIN – Hervé HINCKEL – Olivier LAURENT.

- Occasionnellement ;

Yves BORDAS – Jacky BORDAS – Jean Pierre CHABANNE – Jean Jacques HAUTECOEUR – Marie Reine HAUCHER – Michel AUCHER – Sabine MARTIN – Jacques DAILLER – René ANTONIN – Guy NIBEAUDEAU – Marie Thérèse FRADET – Jean SOURISSAUD – Anne Marie SOURISSAUD.

La SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES de CHAUVIGNY, présidée par M. Samuel CAMUS, remercie le Conseil Général de la Vienne et la Direction Régionale des Antiquités Historiques dirigée par M. Jean Claude PAPINOT pour l'aide financière qu'ils ont apporté et ayant permis la réalisation du chantier de fouilles de août 1963 sur le GUÉ DE SCIAUX, commune d'ANTIGNY.

Nous remercions M. Michel POUSSE, propriétaire, pour son autorisation et son aide matérielle, ainsi que la municipalité d'ANTIGNY qui a bien voulu mettre à notre disposition des locaux communaux, et le ministère de la jeunesse et des Sport pour le prêt de matériel.

Nous adressons également nos remerciements à la population d'ANTIGNY et des environs pour sa participation au chantier et pour le chaleureux accueil qu'elle nous a réservé : nous espérons que les quelques pages qui suivent sauront satisfaire son désir légitime de mieux connaître les vestiges du passé de sa Commune.

Françoise ANTONIN
Max AUBRUN
Christian RICHARD

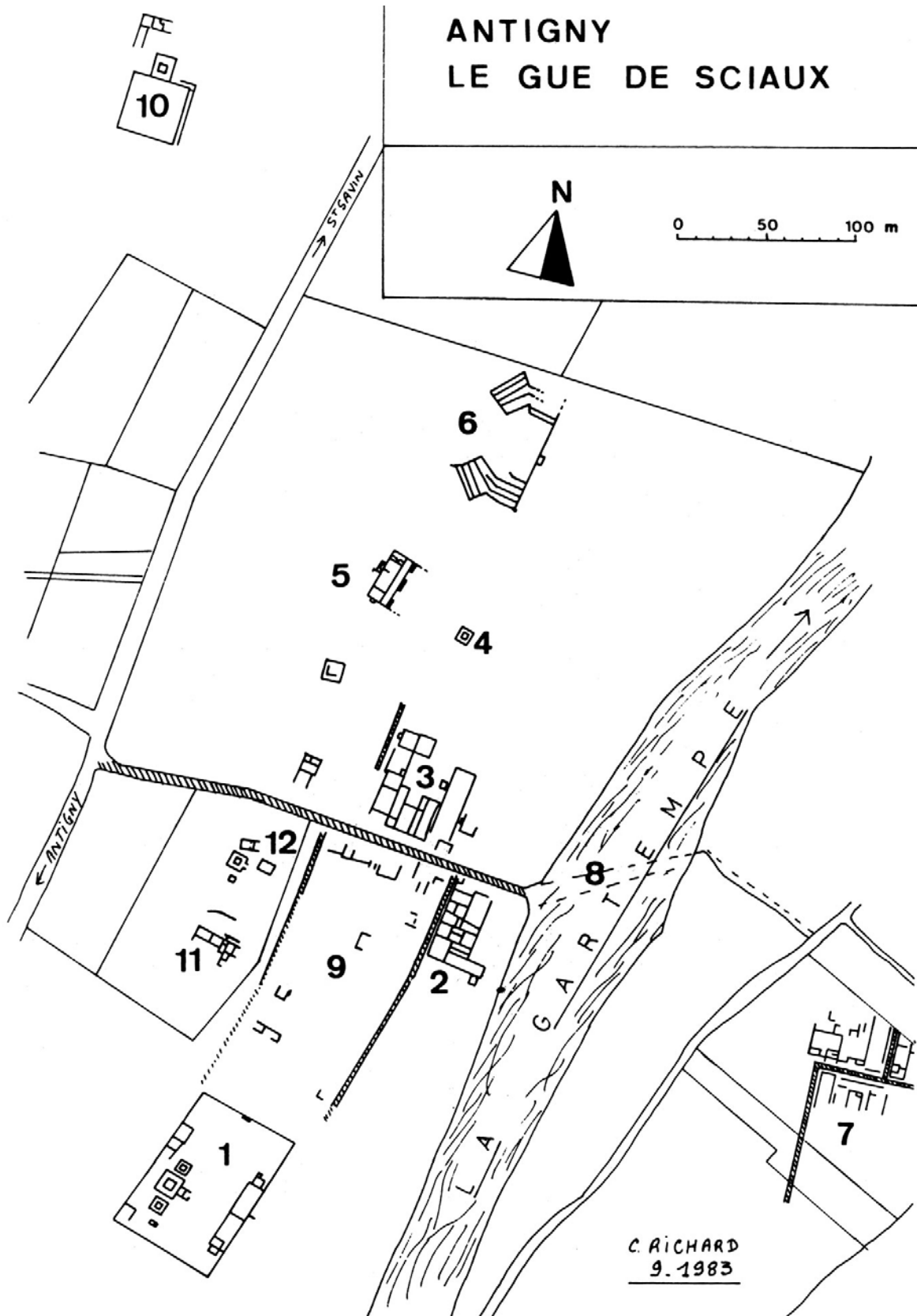


FIGURE 1

LE GUÉ DE SCIAUX

Commune d'ANTIGNY

Le site gallo-romain du GUÉ DE SCIAUX est situé entre ANTIGNY et ST-SAVIN, au point de passage, sur la GARTEMPE, de la Voie Romaine POITIERS-BOURGES, à 1 300 mètres au nord d'ANTIGNY, 350 mètres à l'est de la ferme SAINT-CYPRIEN et à 1 500 mètres au sud de l'Abbaye de SAINT-SAVIN.

La distance d'une quarantaine de kilomètres, longueur d'une étape, séparant POITIERS, capitale des Pictons, et le GUÉ DE SCIAUX, la proximité de la frontière des Bituriges (Berrichons), INGRANDES SUR ANGLIN, ainsi que le gué sont autant de ces éléments qui ont permis et favorisé le développement d'un **vicus** routier (ville, bourgade...) en ce lieu.

Au milieu du XIX^e siècle, grâce à des découvertes fortuites dues au hasard des travaux agricoles, les archéologues se sont intéressés au Gué de Sciaux. Le Révérend Père Camille DE LA CROIX, éminent et infatigable fouilleur de la fin du XIX^e siècle, a réalisé des sondages en 1885 sur le grand sanctuaire. Un plan de fouilles a été dressé et bien que le Père DE LA CROIX, ait souligné l'intérêt du site, celui-ci n'a plus attiré la curiosité des chercheurs jusqu'à ce que l'archéologie aérienne, un siècle plus tard, permette l'identification d'une grande partie des vestiges enfouis dans la terre.

1. PRÉSENTATION DU SITE (FIGURE 1).

Cette petite ville a su mettre à la disposition de ses habitants les éléments caractéristiques de la vie publique de l'époque : le sanctuaire pour la vie religieuse, le théâtre pour le plaisir des spectacles et des jeux et les thermes pour le bien-être des bains.

Les vestiges se répartissent de part et d'autre de la voie romaine venant de POITIERS et descendant du plateau de l'ouest, aboutissant à un gué (n° 8 du plan). Une fois remontée sur la rive droite, légèrement en aval, puis de nouveau sur le plateau, la voie se dirige vers INGRANDES SUR ANGLIN, la frontière (**fin**) picto-biturige.

Sur la rive gauche se trouvent les monuments les plus importants. À 250 mètres au sud de la voie se trouve le grand sanctuaire (n° 1), relié à la voie par deux chemins ou rues séparés d'un espace (n° 9) qui paraît vide de constructions. Dans l'angle sud formé par la voie et la rivière se situe un quartier de bâtiments agglomérés (n° 2) ainsi que sur la bordure nord de la voie à quelques dizaines de mètres du gué (n° 3). À 100 mètres au nord-ouest du gué se trouvent deux carrés concentriques imbriqués (petit temple ?) (n° 4). À 50 mètres plus à l'ouest se situent les thermes (n° 5) et à 60 mètres au nord le théâtre (n° 6). Au sud de la voie, au nord-ouest du grand sanctuaire, à un ensemble de bâtiments (n° 11) voisine un groupe de plusieurs constructions comprenant probablement au moins deux temples (n° 12). Sur le bord du plateau, à 500 mètres au nord-ouest du gué se trouvent des vestiges qui semblent être ceux d'un ancien sanctuaire (n° 10). Enfin, sur la rive droite, sur le bord de la voie se situe au quartier d'habitat (n° 7).

Entre les thermes et l'actuelle route de SAINT-SAVIN à ANTIGNY, nous avons des bâtiments dont la trace est visible au sol mais qui n'ont pas encore été relevés par la photo aérienne.

2. LE GRAND SANCTUAIRE (FIGURE 2).

Cet ensemble a fait l'objet de sondage du 5 au 8 janvier 1885 par le R.P. Camille DE LA CROIX qui a reconnu un temple (le n° 3 du plan du sanctuaire). La photo aérienne a permis d'identifier le reste (photo n° 1).

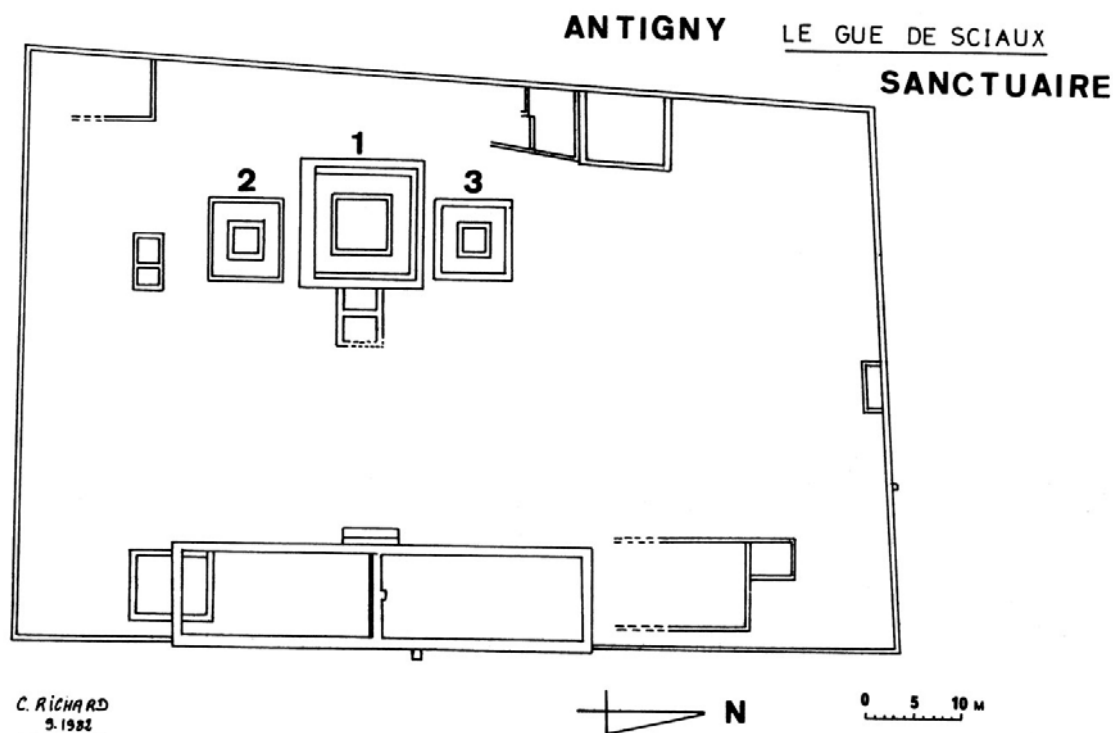


FIGURE 2

Le péribole (mur d'enceinte) est légèrement trapézoïdal, avec des murs longs de 92 mètres à l'est, 55,35 mètres au nord, 88 mètres à l'ouest et 60 mètres au sud.

Sur le côté est, à l'intérieur de l'enceinte, se trouve un bâtiment rectangulaire de 43,68 mètres sur 10,25 mètres, divisé en deux grandes salles de 20,30 mètres intérieurement au sud et 20,95 mètres au nord. Les vestiges de cette partie du sanctuaire sont actuellement visible (photo n° 2), recouverts de végétation. Il s'agit peut-être d'un propylée, bâtiments abritant l'entrée du sanctuaire.

Face à ce grand bâtiment, dans la partie sud-ouest de la surface délimitée par le péribole, nous avons trois **fanum** (temples) à **cella** (chambre de la divinité) carrée et galerie concentrique. La disposition de ces temples montre un certain souci de l'équilibre. Le temple central (n° 1), le plus grand, mesure 13 mètres extérieurement. La **cella**, révélée par la photo aérienne, mesure environ 5,5 mètres au carré. La galerie a environ 2,20 mètres de largeur.

Le temple sud (n° 2) mesure environ 8,50 mètres de côté avec une **cella** de 2,60 mètres intérieurement. Le **fanum** nord, reconnu par le R.P. DE LA CROIX, mesure 8,13 mètres au carré extérieurement avec une **cella** de 1,50 mètres. Ce sanctuaire, avec une superficie de plus de 6 000 mètres carrés, réunissant dans une même enceinte trois temples à **cella** carrée, paraît être un des plus grands connus à ce jour dans la région, voire dans l'ouest de la Gaule.



Photo n° 1 : vue aérienne du grand sanctuaire sud (n° 1 du plan).



Photo n° 2 : mur est du sanctuaire sud
(n° 2 du plan)

3. VESTIGES RÉVÉLÉS PAR PHOTOS AÉRIENNES ET NON FOUILLÉS ACTUELLEMENT

Une grande partie du site n'est actuellement connue que par photos aériennes. Nous avons ainsi, au sud de la voie romaine et près de la rivière, un ensemble de bâtiments (photo n° 3), formant un bloc d'environ 50 mètres sur 30 mètres.

De même, sur la bordure nord de la voie, mais un peu à l'ouest, se trouvent des constructions (photo n° 4), qui ne présentent pas une totale homogénéité et paraissant s'ordonner autour d'une cour. Un artisan a travaillé le fer à cet endroit car il s'y trouve de nombreux débris résultant du travail du fer.

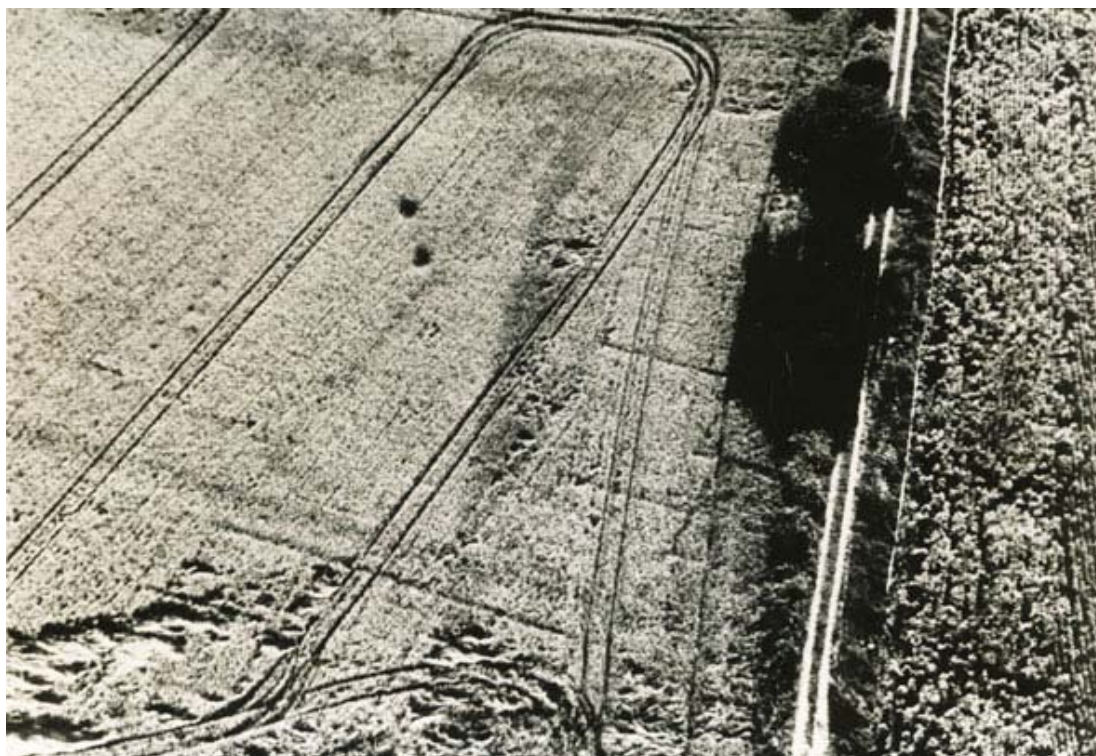


Photo n° 3 : quartier de construction au sud de la voie romaine (n° 2 du plan)

Cliché non disponible

Photo n°4 : quartier de constructions au nord de la voie romaine (n° 3 du plan)

La destination de ces constructions nous est actuellement inconnue mais elle peut être attribuée sans grands risques à l'habitat, l'artisanat, le commerce tel que l'hôtellerie, etc.

À 500 mètres au nord-ouest du gué se trouvent des constructions (photo n° 5), qu'il est délicat d'identifier avec certitude. D'après les photos aériennes, il semble y avoir un temple d'environ 13 mètres de côté avec une **cella** carrée, sur le côté nord d'un enclos et avec des bâtiments annexes. Il peut s'agir également d'une **villa** (ferme) ?



Photo n° 5 : constructions (sanctuaire) à 500 m au nord-est du gué (n° 10 du plan)

Sur la rive droite, en bordure sud de la voie romaine, se trouve un quartier d'habitat structuré sur un plan d'urbanisme précis (photo n° 6), avec des constructions répartis autour de deux rues se croisent perpendiculairement.



Photo n° 6 : quartier d'habitats avec les rues sur la rive droite au sud de la voie romaine (n° 7 du plan)

En août 1983, la sécheresse de l'été a permis la découverte de deux ensembles de bâtiments (photo n° 7). Au nord-ouest du grand sanctuaire sur la bordure sud de la Voie, rive gauche. Le plan a pu être relevé dans la prairie (figure n° 3). La partie la plus au sud, (n° 11), à 80 mètres de la voie représente probablement un habitat dont certaines pièces paraissent avoir conservé un sol (dallage, mortier ?). Entre ces constructions et la voie se trouve un groupe de quatre bâtiments : le premier, orienté est-ouest, mesure 8,20 mètres sur 6,10 mètres. Le deuxième est probablement un temple de tradition classique, de 10,20 mètres sur 6 mètres, orienté est-ouest et dont l'entrée est tournée vers l'est. Le troisième est pratiquement sans aucun doute un **fanum** de tradition celtique mesurant environ 8,70 mètres au carré avec une cella d'environ 3 mètres au carré et dont l'entrée, bien visible, large de 2,20 mètres est orientée vers l'est. Une quatrième petite construction, de 3,90 mètres sur 3,60 mètres se trouve près du côté sud du troisième bâtiment.

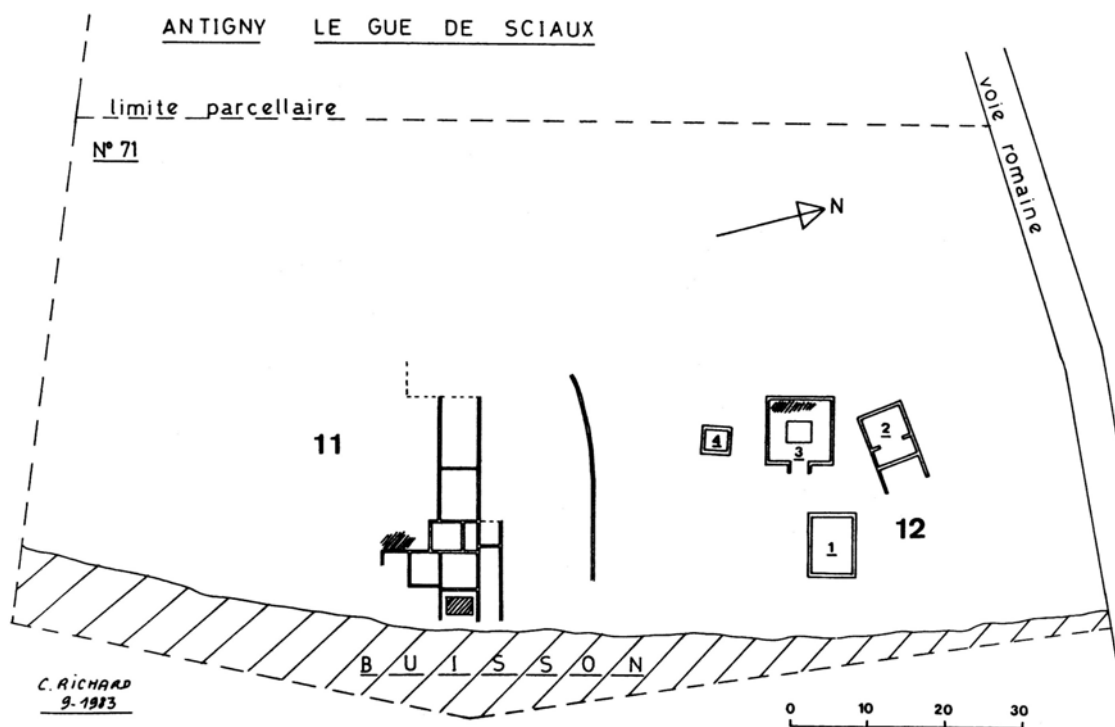


FIGURE 3



Photo n° 7 :
groupes de
constructions :
n° 11 du plan :
(habitat ?) et
n° 12 du plan
(temples ?)

4. LES FOUILLES CONTEMPORAINES

LE THÉÂTRE (FIGURE 4).

Il s'agissait des vestiges les moins nets sur les photos aériennes et il était donc important de les identifier avec certitude. L'équipe de fouilles de la Société de Recherches Archéologiques de CHAUVIGNY est intervenue dès le juillet 1982. Les sondages ont permis de reconnaître le plan d'un théâtre, probablement du type théâtre - amphithéâtre dont l'invention au I^{er} et II^e siècles est un fait qui paraît exclusif à la Gaule centrale et septentrionale : théâtre car il en présente le demi-cercle et amphithéâtre car au lieu d'une scène, il possède une arène. Celui du Gué de Sciaux a un mur en façade de 65 mètres environ de longueur avec, en arrière, au milieu, un bâtiment rectangulaire de 3,75 m et 2,54 mètres, caractéristiques des édifices de ce genre. Ce théâtre ne présente pas des murs en arc-de-cercle comme il est traditionnel de les rencontrer dans de pareils monuments. En effet, tous les murs sont construits en lignes droites ou brisées, à pans coupés conférant à l'édifice une forme polygonale en cinq parties. La partie centrale présente un vide. Cet endroit, parallèle à la dénivellation naturelle, n'avait apparemment pas de murs. Les ailes sud et nord, dont les murs sont très arasés, sont asymétriques, bien qu'elles aient une allure générale identique. Peu épais, les murs, de 0,51 à 0,68 mètres ne pouvaient soutenir que des gradins charpentés, en bois. La largeur de ces gradins, orientés vers la rivière, à l'est, ont une largeur, dans la partie haute, d'environ 76 mètres. Leur capacité peut-être évaluée de 2 500 à 3 000 personnes.

Les objets trouvés (monnaies des empereurs TITUS et DOMITIEN et céramique) permettent de placer la construction de ce monument au I^{er} siècle.

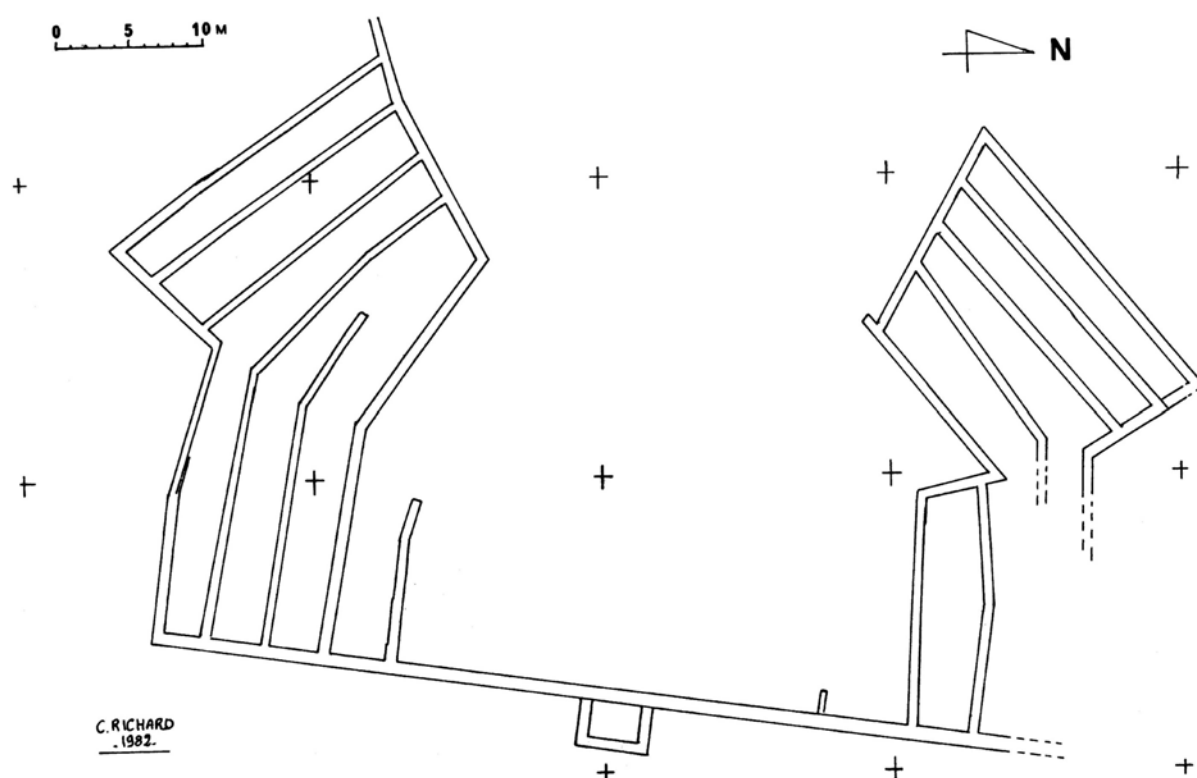


FIGURE 4

LES THERMES (FIGURE 5)

Le bâtiment n° 5 du plan de masse, très net sur les photos aériennes (photos n° 8), a fait l'objet d'une campagne de fouilles (photo n° 9), par la Société de Recherches Archéologiques de CHAUVIGNY en été 1983. Ce chantier a permis d'identifier cette construction comme étant des thermes, édifiés vers le milieu du I^{er} siècle, et remaniés apparemment lors de la moitié du II^e siècle. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire de 29,30 mètres sur 12,80 mètres orienté nord-sud avec des murs d'une épaisseur de 0,65 mètres. Deux ailes, salles 7 et 8 larges de 4,25 mètres, se trouvent symétriquement en retour d'angle à chaque extrémité sur le côté est, encadrant ainsi une sorte d'esplanade.

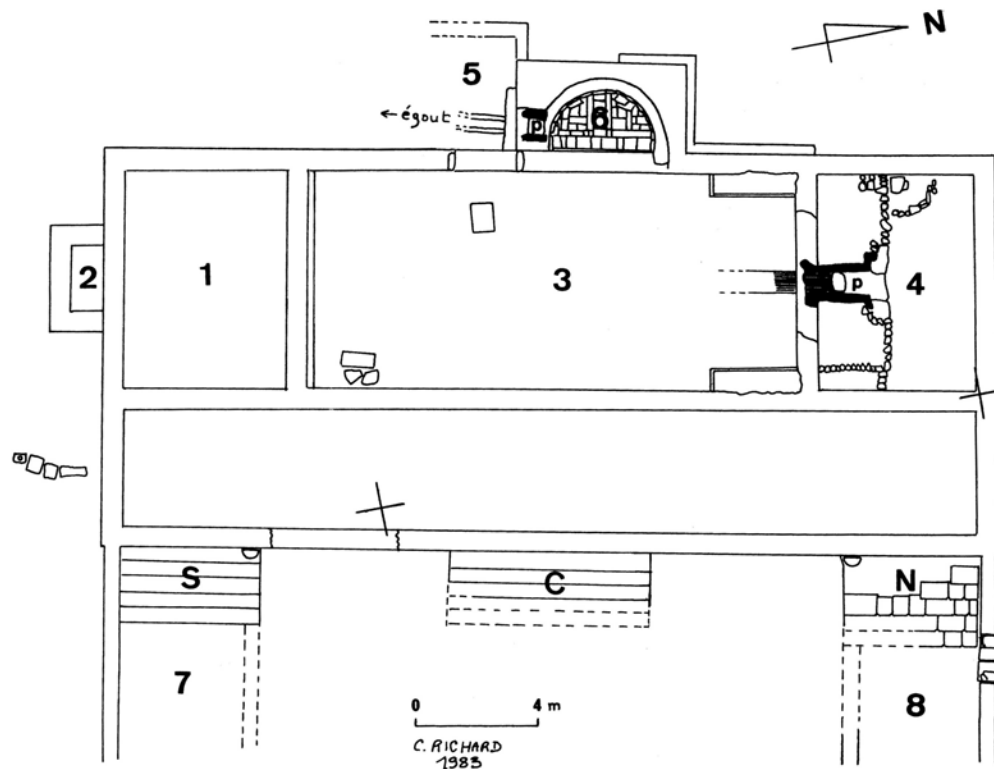


FIGURE 5



Photo n° 8 : petit temple (?) (n° 4 du plan) à gauche sur la photo et thermes (à droite sur la photo) (n° 5 du plan)

Cliché non disponible

Photo n° 9 : Vue générale de la partie nord des thermes (août 1983).

Chaque aile a un escalier permettant l'accès à une galerie de 28 mètres su 3,88 (mesures intérieures) occupant toute la longueur du bâtiment sur le côté est. Ces deux escaliers, nord et sud, occupent chacun la largeur des ailes, 4,25 mètres, et sont donc symétriques. L'escalier nord (photo n° 10), a conservé une partie de son dallage. Chaque marche, au nombre de 7, avait une hauteur de 0,20 mètre pour une profondeur de 0,48 à 0,50 mètre.



Photo n° 10 : escalier nord des thermes vu du sud

Au pied de cet escalier s'ouvre dans le mur nord de la pièce 8 une porte donnant sur le théâtre, le battant ouvrant vers l'intérieur. Ces ailes sont en contrebas de 1,40 mètre par rapport à la galerie et paraissent être ouvertes en portique vers l'esplanade comme semblent l'attester les demi-colonnes engagées dans chacun des deux escaliers.

Un escalier central, large de 6,70 mètres, est bien centré par rapport aux angles du bâtiment et accolé au côté est, mettant l'esplanade en communication avec la galerie.

La galerie distribue trois salles occupant la longueur du bâtiment. La salle 1, au sud, de 5,41 mètres sur 7,02 mètres, était une salle froide (avec peut être une piscine froide comme en témoigne l'épais et solide béton du sol subsistant dans l'angle nord-ouest de cette pièce). Une vaste salle centrale (salle 3), de 15,73 mètres sur 7 mètres, était chauffée par un hypocauste (chauffage par le sol par circulation d'air chaud) lors de la première période d'occupation (2^e moitié du I^{er} siècle et 1^{re} moitié du II^e siècle). La chaufferie abritant le **praefurnium** (de 3,20 mètres sur 0,65 mètre), four de chauffage destiné à fournir l'air chaud de la salle centrale, se trouve dans la salle 4, dans la partie nord du bâtiment, symétrique à la première pièce. Durant la deuxième moitié du II^e siècle, le système de chauffage a été démoli et cette grande salle centrale de 110 mètres carrés est devenue une pièce froide. Les sols de la galerie, des pièces 7 et 8 en ailes et de la salle centrale sont faits d'un lait de chaux lissé sur un cailloutis calcaire concassé par damage sur un hérisson de pierres calcaires.



Photo n° 11 : piscine absidale (salle 6 du plan des thermes) vue du dessus. On distingue le tuyau de plomb d'évacuation d'eau ainsi que l'empreinte des dalles sur le fond et les vestiges des dalles sur la paroi.

Une abside rectangulaire de 5,72 mètres sur 3,48 mètres, orientée nord-sud, est accrochée au côté ouest du bâtiment, légèrement décentrée vers le nord (salle 6). Lors de la première période d'occupation, cette abside contenait une piscine chaude bâtie en arc de cercle ayant 2,20 mètres de flèche, chauffée sur un hypocauste dont le **praeurnium** de 1,20 sur 0,50 mètre se trouvait sur le côté sud et abrité par une chaufferie (salle 5). Probablement en même temps que l'on aménageait la salle centrale en pièce froide, le **praeurnium** de l'abside a été démoli et une nouvelle piscine (photo n° 11), de 1,88 m de flèche a été construite à l'intérieur de la première. Le tuyau d'évacuation d'eau en plomb, de ce dernier bain, a été retrouvé en place ainsi qu'une partie du placage mural en dalles calcaires, tandis que les plaques du sol n'ont laissé que leur empreinte dans le mortier qui les liait. Tardivement, (III^e siècle ?), cette abside a perdu son usage thermal car elle a été remblayée et un sol de cailloutis calcaire mis en place. De nouveaux sondages seront nécessaires afin de mieux comprendre le système d'évacuation de l'eau, d'affiner l'étude chronologique notamment en avant des escaliers et de connaître la destination des deux pièces formant les ailes.



Photo n° 12 : intaille en cornaline rouge figurant une crevette (ou écrevisse) et un poisson.

CONCLUSION

Bien des questions restent posées par cette bourgade ou **vicus** des premiers siècles de notre ère. Nous savons aujourd'hui que ses habitants accordaient une grande importance aux questions religieuses : la taille du sanctuaire sud en témoigne ainsi que le nombre de Fana à cella carrée. Ils ont adopté un mode de vie typiquement romain, représenté par les thermes et le théâtre.

Il est important, maintenant, de savoir comment vivaient les sédentaires résidant dans les quartiers répartis autour de la voie romaine sur chaque rive car si notre hypothèse de ville d'échanges et de passage entre deux provinces est exacte, le commerce et l'artisanat devaient être particulièrement développés.

La pérennité d'occupation se trouve présente à ANTIGNY avec son cimetière mérovingien qui a livré plusieurs inscriptions franques ainsi qu'avec le culte de SAINT SAVIN et SAINT CYPRIEN, si important, qu'il a suscité la fondation au début du IX^e siècle de l'abbaye de SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE dont l'église abbatiale est des plus prestigieux bijoux de l'art roman.

Christian RICHARD

Note :

Une étude approfondie sur le Gué de Sciaux est parue dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre 1982, 4^e série, tome XVI. La fouille des thermes sera prochainement publiée, probablement dans un bulletin de la S.A.O.

HISTOIRE D'UNE COMMUNE RURALE : ST SYMPHORIEN de POUZEOUX

Avant la Révolution la Commune de Pouzioux était la Paroisse St Symphorien de Pouzeoux. Il y existait Huit Fiefs et une Châtellenie. Celle-ci la CHAISE OULTRE VIENNE relevait du Château de Gouzon. Depuis le XVI^e siècle, on suit l'histoire de ses possesseurs Filleau et Gobert. Les autres Fiefs étaient : CRAY (au XIV^e la famille de Crays rendait hommage aux Evêques) - le RY (à la famille du Chasteau aux XVI^e et XVII^e siècle et relevait de la Baronnie) - le CHENE (relevant de Sanzelle) - les AGEOIS ou CHARASSON (que nous retrouvons avec les Seigneurs de St-Martin-la-Rivière) - la GAUDINIÈRE (relevant de la Baronnie appartenait à la famille de Verine au XVII^e siècle) - CHAMPEAUX (relevant de la Baronnie de Montmorillon, avec les familles de Lanet, Chesneau, de la Porte) - POUZEOUX (ce dernier fief était possédé au XIV^e siècle par Berthommé Bonneau, dont la fille Jeanne épousa en 1380 Jean Petit qui fit aveu du Fief au Seigneur de Leignes. Au XVII^e siècle on trouve mention de Paul d'Aux, écuyer, François de Mangin puis Antoine de la Porte). De tous ces Fiefs de petite noblesse il reste actuellement peu de vestiges, à part la Gaudinière, quelques ruines dominant le Servon et Champeaux avec les ruines du château du XV^e, les fresques d'une petite chapelle et un bâtiment du XVI^e siècle.

Il devait exister en outre, une chapelle Ste Radegonde, fondée par une Demoiselle Radegonde de La Haye, qui décéda le 28 septembre 1473. Quant à l'Eglise paroissiale, elle était sous le vocable de St Symphorien, martyr, décapité à Autun en 179.

Dans toutes les années précédant la Révolution, en dehors des Familles dont nous venons de parler, St Symphorien de Pouzeoux était essentiellement une paroisse de laboureurs et de journaliers. On y trouvait cependant un tailleur d'habits, un cloutier à la Forge, un meunier au Ry, un maréchal au village des Terriers, un sergetier et un tisserand. Toute la vie était centrée sur l'agriculture, ainsi d'ailleurs que la plupart des villages de France à cette époque.

Deux chemins menaient à Chauvigny : l'un par Villeneuve, l'autre par la Brelaizière et la Maison rouge. Un autre, vers la Chapelle, pour retrouver le Grand Chemin de Poitiers à Montmorillon par Salles en Toulon. Ces chemins, entretenus en général par des prestations en nature, ont toujours été un souci pour les collectivités, quelque soit l'époque.

Pendant des générations on retrouve les mêmes noms de familles. Ce sont les Deshouillères, Desmazeaux, Berthonneau, Bozier, Couvrat, Dupin, Sarrazin, Rossignol. Les prénoms les plus courants sont Antoine, François, Jean, Marin, Symphorien et même Hermengile pour les hommes ; Louise, Suzanne, Marie pour les femmes. Une famille Milon (ou Millon) était une famille de Meuniers de la région. En 1724 on trouve un Jean Milon au moulin du RY sur le Servon et le Moulin (à) Milon, sur la Vienne, est bien connu des Chauvinois.

En dehors du Dimanche, le travail était arrêté par les Fêtes nombreuses dans tout le Moyen-âge : fête du Saint paroissial, fêtes des Saints des Corporations, foires et marchés, etc... sans compter les événements familiaux: naissances, mariages, décès, les liens de cousinage étant nombreux sur une paroisse et dans celles avoisinantes - ainsi que des événements exceptionnels tels que les « Missions ».

Le cours des Denrées avait une grande importance dans ces milieux ruraux. Ainsi dans le cours de l'année 1770 il est arrivé à l'égard du prix du blé de toute espèce, « ce que personne sur terre n'avait jamais éprouvé » : le froment, mesure de Chauvigny, fut vendu quelques mois avant la moisson, jusqu'à 6 livres le boisseau, l'avoine jusqu'à 30 sols le boisseau, la moudure, si peu qu'il y eut de baillarge et de froment, jusqu'à 3 livres et quelques sols le boisseau. Pendant les trois premiers mois de l'année, le froment ne valait que 50 sols puis il est monté à 3 livres et fut toujours en augmentation jusqu'à la veille des moissons. Les espèces de blé se sont encore vendues quelques sols plus cher à St-Savin et Montmorillon, endroits ordinaires où les gars du Limousin se jetaient pour faire leur provision. Leur pays a été encore plus maltraité que les autres par la cherté du blé.

Cette même année le vin a aussi été extraordinairement cher. Il s'en est vendu beaucoup au-dessus de 18 pistoles la barrique. À la connaissance de plusieurs personnes une barrique s'est vendue à Chauvigny 27 pistoles. Communément il fallait 4 livres pour avoir une pipe de vin passable. (Registre paroissial de Pouzioux).

Le 5 décembre 1776 la paroisse est en fête. Une « Mission » est commencée et durera huit jours. Elle est faite par le Rev. Père Drouault, autrefois Jésuite, frère de M^e Drouault, avocat du Roy à Poitiers. À cette Mission le peuple s'y est bien rendu et pour lui en faire souvenir plus longtemps, ainsi que pour lui inspirer le soin d'en conserver les fruits, il a été levé une Croix qui, l'avant-dernier jour a été portée processionnellement proche le petit bois de la Grand'maison. Cette cérémonie s'est faite après l'exercice du matin, environ les 9 heures. Le même jour après l'exercice du soir, on a fait la procession du St Sacrement au pied de la nouvelle croix, à laquelle ont assisté près de 400 personnes « Ad majorem Dei gloriam ». Et le dix-septième jour du même mois, Monseigneur l'Evêque a mis des Indulgences, 40 jours à perpétuité, pour tous ceux et celles qui, devant cette croix, y feront quelque dévote prière. (Goudon de Belleplaine, vicaire de Pouzioux).

Le 12 juillet 1777 ont été faites et finies, dans l'église, les réparations et augmentations qui suivent. Savoir : le repiquage de tous les dehors, les grandes portes toutes à neuf, les lambris, le grand vitrail vis-à-vis de la grande porte, le remaniement de toute la couverture du bas de l'église, une sacristie dont il n'y avait eu de commencement, les deux pièces du milieu en dehors presque repris dès le fondement, les quatre autres raccommodées comme besoin était. Ledit ouvrage a été fait par un bail à l'amiable, chaque Messieurs et Dames, propriétaires s'y sont taxés ce qu'ils ont voulu. Un petit vote a été fait seulement pour les gens de travail, c'est-à-dire qu'on leur a demandé 20 sols par boeuf à ceux qui étaient dans leurs biens et 4 sols par boeuf aux métayers. À quoi chacun a bien voulu consentir. Les dehors du Choeur jusqu'à la cloche exclusivement, ainsi que les quatre premiers piliers, ont été recrépis à mes dépens. Ce qui en particulier, pour journées et matériaux achetés a coûté environ 90 livres. Le reste a été aux frais des habitants et autres propriétaires pour la somme de 540 livres, promise à Jacques Paquier, menuisier demeurant faubourg de l'Aumônerie de Chauvigny, lequel s'est trouvé avoir demandé le moins sur trois autres ouvriers et a été en conséquence l'entrepreneur de l'ouvrage à la charge de la Paroisse. Le soussigné et ledit Paquier ont passé entre eux un sous-seing privé par lequel il l'obligeait à faire ledit ouvrage et moi, soussigné, promettait de lui payer 540 livres après toutefois que je les aurai reçues de ceux qui avaient promis de le faire. Ce qui était à ma charge comme décimateur ecclésiastique conjointement avec les Dames religieuses hospitalières de Chauvigny, possédant un quart des dîmes de cette paroisse. A été fait à la journée, comme dit ci-dessus. Le tout a commencé le 11 Mai 1777. Signé : Goudon de Belleplaine, curé.

Le curé en question est mort à 75 ans le 14 janvier 1782, mais auparavant il a eu des ennuis avec le seigneur de Champeaux.

« L'an 1781 ayant à éclaircir si le terrain du Gros-Bois, de la seigneurie de Champeaux, en partie nouvellement emblavée, devait Dîme à la cure de Pouzeoux, je me suis adressé aux Religieux Augustins de Montmorillon, seigneurs de Fontprévoir, dans le fonds desquels pouvait être ledit terrain, aussi bien que dans celui de ladite cure. Ayant appris que ces Religieux avaient des Titres qui le décideraient, par la lettre que je leur en ai écrite pour ne pas perdre le droit que ma cure paraissait y avoir au rapport de plusieurs, qui croyaient que le terrain du Gros-bois était de la paroisse de Pouzeoux. Et pour oter tout projet d'inquiétude à la postérité, j'ai cru devoir mettre ici, tout au long, la réponse qu'on m'a donnée à cette occasion et après laquelle j'ai cru inutiles toutes autres informations n'ayant rien à opposer aux Titres qui me sont ici énoncés : « Montmorillon le 2 juin 1781, Monsieur,

Le seigneur de Champeaux a fixé le droit de dixmes sur l'emplacement de son bois, appelé le Gros-bois. Il est situé dans la paroisse de Leignes et le tient de notre maison de Fontprévoir à hommage-lige. J'ai nombre de titres et plusieurs dénombremens qui le prouvent d'une manière incontestable. J'ai consulté l'année dernière à ce sujet, prétendant être fondés dans la perception du droit de dixmes comme nous le sommes dans le territoire de Fontprévoir. On m'a répondu que le seigneur de Champeaux était peu fondé à y prétendre, ayant été subrogé aux Droits. Cependant si le même bois avait été emblavé avant ladite déclaration de 1768, Messire le Prieur de Leignes y aurait levé la « Novale ». J'aurais désiré vous donner une réponse plus favorable, mais les Titres vous sont contraires. Veuillez bien me croire, Monsieur, votre très humble serviteur. Signé : Briquet V. Aug. »

Le tout ainsi marqué et transcrit mot à mot de la lettre qui aurait pu se perdre. Le 7 janvier 1782 par moi soussigné Goudon de Belleplaine, curé de Pouzeaux ».

Après lui on trouve la signature de Briquet, comme curé et la Révolution survient. En 1792, les Registres paroissiaux ne sont plus tenus par les Curés ; l'Etat civil est né. Les Saints disparaissent également du répertoire. La commune devient POUZIOUX.

Les mariages, à cette époque, se faisaient devant la porte extérieure et principale de la « maison commune ».

À partir du 7 fructidor An 8 de la République, un Registre des délibérations communales est ouvert par le Maire Hermengilde de Rosier. Ce premier registre est le reflet de la vie communale jusqu'en 1861. Nous savons ainsi que le 8 vendémiaire An 9, le citoyen Jean-Jacques Briquet, ministre du culte catholique, pour satisfaire à l'arrêté des Consuls, a promis fidélité à la Constitution de l'An 8.

Le Conseil se réunit pour décider des Dépenses de la Commune. On sait ainsi que les dépenses pour l'entretien des voies, des fontaines, des édifices publics, la garde des biens communaux s'élèvent à 168 livres. Heureux temps où les dépenses égalaient les recettes.

La Municipalité a également, chaque année, à décider du « Ban des vendanges ». Ainsi, en l'an 9 de la République, les vendanges se feront :

- Le 4^e jour complémentaire, la plantation Milonne
- Le 3^e jour complémentaire, vignes des terriers et Chaumes
- Le 2 vendémiaire vignes du Bourg et les Bouchaux
- Le 3 vendémiaire vignes de la Manoinerie et de la Forge
- Le 4 vendémiaire vignes de la Jardinière et Plantes du Puis
- Le 6 vendémiaire vignes des Chirons
- Le 9 vendémiaire vignes de la Richarderie.

Ceux que l'on trouvait dans les vignes ou qui vendangeaient en dehors des jours fixés étaient passibles de fortes amendes.

En l'an XI, Jacques Caillaud devient maire.

Le II Floreal an XII il y a une session extraordinaire pour se conformer à la lettre du citoyen Butaud, sous préfet de Montmorillon, et à l'Arrêté du Gouvernement : il faut acheter le matériel pour le Culte (ciboire, custode, ornements, etc.) - réparer l'église et prévoir le logement du Curé, le presbytère ayant été vendu comme Bien national.

Ainsi chaque année l'essentiel du travail du Maire et des Conseillers est le vote du budget communal et le Ban des vendanges.

Mais les Lois changent. En 1806, un Décret impérial charge le Conseil de fournir un budget à la « Fabrique » pour le Culte et en 1815 un contingent est fixé pour fourniture par la Commune de 10 quintaux de farine pur froment, 15 quintaux de farine de seigle, 150 double décalitres d'avoine, pour l'armée et ce avant le 10 août prochain. Un certain nombre de citoyens sont donc taxés à fournir ces denrées.

En 1815 c'est le serment de fidélité au Roi, mais Conseillers et Maire restent les mêmes.

En 1817 des ouragans causent de gros dégâts aux récoltes et il a été voté une subvention pour les besoins des pauvres, et la vie continue son cours sous la direction du Maire, Monsieur Bon.

En 1826 changement ; c'est Caillaud qui devient Maire et le restera jusqu'en 1835 où la charge passera à François Bozier. En Août 1831 le Conseil décide la construction d'un Presbytère et fait l'acquisition d'un terrain. Par soumission ce sont Jacques Bozier et Charles Merland, entrepreneurs qui

doivent faire les travaux. Nous en reparlerons.

Bien entendu on jure fidélité au Roi des Français et à la Charte constitutionnelle à chaque modification parmi les Conseillers.

En 1841, la maison presbytérale construite dans les derniers mois de 1831, menace ruine et est dans un tel état qu'il a fallu étayer de toutes parts à l'intérieur et qu'avant un mois le desservant sera forcé de l'abandonner. Cet état doit être attribué aux deux entrepreneurs qui ne se sont pas donnés la peine de rechercher un fonds solide. Le mortier ne contenait pas la quantité de chaux nécessaire. La garantie acceptée par les entrepreneurs expirant en Novembre prochain, par conséquent on demande au Sous-Préfet d'autoriser la Commune à demander aux entrepreneurs des dommages et intérêts à dire d'Experts soit à reconstruire la maison. Finalement, Bozier étant décédé ce sont ses héritiers ainsi que Charles Merland qui sont condamnés par un Jugement du Tribunal civil de Montmorillon, le 7 juillet 1844 à payer 200 F de dommages, lesquels sont versés au sieur Filleaud, entrepreneur, qui a fait les réparations.

En 1844 c'est au tour de l'église d'avoir à subir des réparations et la Commune demande au Préfet un secours proportionné à la dépense. C'est le sieur Bruneau qui fait les travaux pour 478 francs 1 centime. En 1849 c'est le mur du Cimetière qui est dans un état de dégradation tel que sa ruine est imminente. C'est Mazereau jeune, maçon, qui se propose de la réparer pour 305,60 F.

Le 5 août 1850, le Conseil délibère pour la nomination d'un Instituteur primaire. Vu son Brevet de capacité et son Certificat de moralité, c'est le sieur Bouchaud qui est nommé. En 1854 son traitement est de 533,50 F par an et la location d'une maison d'école est de 50 F par an.

En 1852 nouvelle Constitution et serment de fidélité au Président.

Mais il y a encore des travaux à faire à l'église, pour un devis de 300 F à répartir sur trois exercices 1853-54-55. C'est la charpente de l'église qui avait été faite à neuf par Clément Brimaud, charpentier à Chauvigny, qui venait de se rompre. Un affaissement des murs s'en était résulté. Il a fallu découvrir l'église et étayer les murs. Le travail qui avait été fait par Brimaud n'a même pas tenu un an et il doit réparer à ses frais. Ce qui est fait et la Commune lui alloue 121 F pour des travaux supplémentaires.

En août 1854 le Conseil pense qu'il devient indispensable de construire une Maison d'école primaire pour recevoir les enfants qui ont le désir de s'instruire. Pour ce faire il y a un devis de 4 979,25 F. Une imposition extraordinaire de 10 centimes par franc est votée pendant six ans. Il faut cependant demander à Monsieur le Préfet de faire obtenir à cette malheureuse Commune un secours pour combler le trou entre le devis et l'imposition. Il décrète une taxe de 1 franc sur les chiens.

En 1861 il faut encore voter une dépense exceptionnelle pour réparer le presbytère. Celle-ci est de 1 862,60 F. Il faut également y prévoir des servitudes.

Décidemment la Commune n'a pas de chance avec les édifices dépendant du culte. En 1860 le traitement de l'Instituteur est porté à 600 F.

Le 1^{er} juillet 1860 réunion extraordinaire du Conseil pour entendre lecture d'une lettre du Sous Préfet. Le Conseil saisit avec empressement l'occasion qui lui est faite de s'annexer quelques villages de la commune des Églises qui touchent de très près son territoire. Depuis son origine, Pouzioux est resté dans une médiocrité très regrettable à l'égard du commerce. En particulier, Pouzioux serait heureux d'annexer le village de Villeneuve qui rendrait alors la commune florissante. Il n'y eut pas de suite à cette demande, Villeneuve étant plus près de Chauvigny.

Un crédit est voté pour l'acquisition d'un dais pour l'église ; il en coûte 134 francs. Également 40 F pour Monsieur Lagille, géomètre qui a fait un plan pour la Commune. Mais il rentre 30 francs pour un arbre coupé sur les biens communaux.

Et c'est ainsi que se termine le premier volume des délibérations concernant cette petite Commune rurale, maintenant dans l'orbite de Chauvigny.

S. CAMUS



N^o. 1
Par Ordonnance du Roi

du 8 décembre 1829, la VILLE DE CHAUVIGNY est autorisée à emprunter

VINGT CINQ MILLE FRANCS

Le Conseil municipal a décidé, par sa délibération du 10 avril 1830, que, pour faciliter l'emprunt, il serait créé des Billes au porteur, payables à l'échéance, & portant intérêt à 5 p. %, & a désigné pour les signer M. GERMONNEAU-DUCHARAUD, Maire, M. DELAUZON (Félix-Idore) & DE BÉCHILLON (Jacques), Membres du Conseil, & pour signature-suppléant M. COULON (Félix), également Membre du Conseil.

Dans un an de ce jour, le Receveur municipal de la VILLE DE CHAUVIGNY paiera au porteur la somme de VINGT CINQ MILLE FRANCS, avec l'intérêt à 5 p. %.

Chauvigny, le



VILLE DE CHAUVIGNY.

POITTEUS, Imprimerie de F. A. BARRIERE, - 1830.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 1982-83

Grâce à l'excellente collaboration des Membres actifs de la Société, travailleurs assidus, le Bilan de notre action se révèle une fois de plus particulièrement positif.

SÉANCES MENSUELLES :

Très bien suivies. Elles ont entretenu les participants au courant des diverses recherches et des résultats obtenus. Elles ont fait état des relations publiques que nous entretenons avec les Organismes officiels et les diverses Sociétés savantes.

Des exposés et des communications, souvent accompagnés de diapositives les ont animés.

Des Membres délégués ont représenté la Société lors d'Expositions, de réunions et conférences dans la région.

PUBLICATIONS-BIBLIOTHÈQUES :

Les Revues et Ouvrages spécialisés continuent d'être acquis. Un Bulletin spécial n° 21 du Pays chauvinois, avec couverture couleur, a été édité à l'occasion du Centenaire de l'arrivée du Chemin de fer à Chauvigny. Cette plaquette intitulée « Cent ans de chemin de fer en Pays chauvinois » a été rédigée par Pierre Sailhan, préfacée par le Directeur S.N.C.F. de la Région de Tours et illustrée, outre les photographies, par des Dessins de Jean-Jacques Jolinon.

MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES :

Le déjeuner annuel s'est déroulé le dimanche 21 novembre 82 au Restaurant de la Plage à Bonneuil de St-Martin-la-Rivière, dans une excellente ambiance. La promenade du 25 septembre dans la région de Chinon fait l'objet d'un autre article.

Une exposition du Chemin de fer, en excellente liaison avec la S.N.C.F., a été inaugurée le 17 juin à la Gare de Chauvigny, restaurée pour la circonstance et a connu un vif succès. Le samedi 18 juin un train « corail » avec machine Diesel électrique très moderne est venu donner une note particulière à la Fête, rehaussée par les Musiques de Chauvigny et de Bonnes ainsi que par un groupe folklorique de Jardres, Maire et Conseiller général en tête, en tenue de l'époque et qui était monté dans le train à la Gare de Jardres. Pierre Sailhan et Max Aubrun ont été les principaux artisans de cette Exposition. Le numéro de Juillet de la « Vie du Rail » a consacré à cette exposition un article avec photos et compte-rendu détaillé. Les élèves des écoles et la population ont sans aucun doute conservé un souvenir excellent de cette manifestation. Une assiette souvenir a d'ailleurs été fabriquée par la Manufacture de Porcelaine.

FOUILLES :

Deux articles particuliers en parleront. L'un sur le site des Églises où un four de potier gallo-romain a été découvert - l'autre sur la fouille d'été à Antigny avec des stagiaires de l'École de fouilles, où un balnéaire a été mis à jour.

MUSÉE :

Dans la Salle des métiers, une grande vitrine a été posée, permettant un meilleur éclairage et mettant à l'abri les objets exposés.

Dans la salle d'Histoire de Chauvigny, deux nouvelles vitrines permettent d'exposer les derniers objets sortis de terre, ainsi qu'une maquette du four de potier de Bellefonds, réalisée par Françoise Antonin.

ACTIVITÉ :

Visites individuelles du Musée et visites organisées de la Ville haute ont été très nombreuses pendant toute l'année. Le gardiennage du Musée par Mesdames AUBINEAU et BAUDINIÈRE a parfaitement fonctionné.

Pour clore, félicitons-nous que notre activité soit toujours égale à elle-même, grâce à la parfaite entente entre les éléments anciens et les plus jeunes, pour un dynamisme constructif.

Micheline ROSIER

LA COLLÉGIALE SAINT-PIERRE : LES MODILLONS DU CHEVET

Le chevet de la collégiale Saint-Pierre peut être considéré, à la fois par sa composition et par la qualité de son décor sculpté, comme l'un des plus remarquables de tout le Poitou roman. Déjà singulier par sa richesse intrinsèque, il partage en outre, avec quelques autres chevets du XII^e siècle¹, cette particularité d'être davantage orné que la façade occidentale, contrairement aux types régionaux les plus communs².

Dans la profusion de ce décor, laissant momentanément de côté le décor des baies, des arcatures et des chapiteaux, nous nous bornerons à examiner les modillons.

À supposer qu'ils aient pu être bridés dans l'expression des thèmes les plus rigides, les sculpteurs romans ont bénéficié d'une large latitude dans l'exécution de ces petites oeuvres, à la fois mineures et nombreuses³, généralement extérieures à l'édifice, et qui, à défaut de toujours présenter une qualité plastique irréprochable, sont par contre révélatrices des facultés d'invention d'un homme ou d'un atelier.

Dans ce domaine, en effet, les modillons poitevins sont justement célèbres⁴, ce qui explique l'intérêt que peuvent prendre de nombreux visiteurs à tenter d'identifier, sous les corniches, ces petites figures diverses, insolites, souvent truculentes.

Le problème est que l'on a rarement songé à bien séparer le bon grain de l'ivraie. Souvent, considérant d'un même coup d'œil rapide et amusé, modillons anciens et pastiches d'une restauration quelconque, les historiens d'art, sollicités par des sujets plus nobles et peu portés vers des exercices (aux résultats incertains !) de voltige et de discrimination sont très rapidement passés sur la question.

Il n'est pas utile, pour ce qui concerne la collégiale Saint-Pierre, d'établir la longue liste des ouvrages dans lesquels les très beaux modillons du chevet ne sont même pas mentionnés. Quant à leur étude, on en aura fait le point en citant les ultimes lignes de la monographie d'Y. LABANDEMAILFERT : « Les modillons et les métopes de l'abside (sic) visibles de l'escalier du clocher sont les seuls dont l'authenticité puisse donner pleine confiance »⁵.

En fait, beaucoup de modillons du chevet, dont nous donnons ci-après une liste descriptive, méritent davantage d'attention.

Tous les modillons de l'abside, épargnés par les mutilations, sont anciens et constituent un ensemble très homogène que l'ouverture, dans l'axe du sanctuaire, d'une grande fenêtre gothique à remplage, pas plus que sa suppression au cours des restaurations du siècle dernier⁶, ne semblent avoir jamais altéré. Au niveau du déambulatoire, en revanche, où les mutilations plus nombreuses rendent parfois la datation conjecturale, l'homogénéité disparaît. La répartition appelle d'ailleurs trois remarques :

- La plupart des modillons situés au-dessus des chapelles sont modernes.
- S'ils sont anciens, ils sont mutilés.
- La plupart des modillons situés au-dessus des baies éclairant le déambulatoire sont anciens et intacts.

On s'explique mal, dès lors, que les modillons les moins exposés, toutes les autres conditions étant identiques, soient justement ceux qui ont le plus souffert. À défaut d'explication irréfutable, on avancera l'hypothèse que les dégâts sont à mettre en relation avec cette couverture hétéroclite dont, avant les restaurations, déambulatoire et chapelles étaient affublés, et qui nous est connue par un dessin de l'architecte Dullin⁷, un croquis en coupe de Mérimée fournissant à son sujet un second témoignage⁸.

Tous les modillons anciens, distants entre eux de 48 cm, ont une hauteur de 23 cm, une largeur de 21 cm, et dépassent le droit du mur de 23 cm⁹. Ils ont en commun plusieurs caractères :

¹ Vouvant, St-Pierre de Melle, Jazeneuil ...

² Ainsi, à l'exceptionnel chevet d'Aulnay correspond une façade au décor plus riche encore.

³ Plus de 300 pour la collégiale.

⁴ « A vrai dire, sauf en certaines églises du Poitou..., ils sont monotones dans leur verve même, et devaient être confiés à des tâcherons médiocres » DEBIDOUR (V-H). *Le décor sculpté du Moyen Age en France*, Grenoble, 1961, p. 66.

⁵ Poitou Roman, La Pierre-qui-Vire, 1962, p. 124

⁶ Bibliothèque des Monuments Historiques n° 3413 (dessin).

⁷ Idem.

⁸ Idem, dossier 1531. Une reproduction en est donnée dans ce bulletin.

⁹ Valeurs données à 2 cm près.

- Tous présentent des sujets zoomorphes ou anthropomorphes, dans l'un et l'autre cas, les traits stylistiques demeurent les mêmes : nudité¹⁰, faciès peu différent (même forme du nez, front bas, yeux traités de manière identique...)
- Lorsqu'elle existe, la chevelure descend en pointe sur le front, elle est traitée en bourrelets parallèles.
- On retrouve les mêmes courbures notamment dans les feuillages.

La distribution des sujets est totalement hétérogène, et l'on remarquera l'heureuse diversité de leur présentation spatiale : en buste, accroupis, en pied, etc., ainsi que le goût du sculpteur pour l'association de deux éléments égaux¹¹ ou non¹² en importance. Le profil de la découpe qui, sous la tablette, ménage l'espace réservé au sujet présente trois formes différentes inégalement nombreuses :

- découpe curviligne, DEAM 8
- Découpe oblique ABS 1 et 6, DEAM 7 et 9
- Découpe oblique définissant deux plans verticaux, tous les autres.

Le décor de la tablette doit enfin être considéré ; il est le plus souvent composé de bandes horizontales parallèles sur le devant, obliques allant s'élargissant sur les faces latérales (ABS 5 ; DEAM 11, 12, 16, 19, 20), ou surtout de copeaux verticaux devant, horizontaux sur les côtés (ABS 2, 3, 8, 11, 13, 14, 15, 16, 17 ; DEAM 1, 8, 10, 22). ABS 4 et 7 présentent des fleurs grossières, ABS 9, 10 et 12 des palmettes non moins rudimentaires, ABS 6 des motifs plus ou moins profondément creusés en leur milieu et que l'on retrouve fréquemment sur des modillons déjà cités à la place des copeaux verticaux¹³.

Les quelques modillons assurément anciens du déambulatoire venant s'ajouter à la série de l'abside forment un ensemble remarquable et séduisant auquel la répétition de nombreux détails procure une évidente cohérence. Ainsi, tel élément d'un modillon sera repris dans un second qui, à son tour, fournira un détail à un troisième. On attribuera sans aucune hésitation cet ensemble au même atelier et, presque certainement, à la même main. Pourquoi cette dernière réserve alors que le très petit nombre de marques de tâcherons différentes du chevet suggère une main-d'oeuvre limitée pour la construction et sans doute réduite à un seul homme pour la sculpture ? Parce que dans le cadre d'une collaboration étroite au sein d'une équipe fermée, seules des oeuvres traduisant une maîtrise technique accomplie permettent de mettre en évidence la part de chacun des sculpteurs concernés et que c'est justement dans ce domaine que nos modillons manifestent des faiblesses. On signalera encore la nette parenté avec la série du rond-point mais en se refusant à conclure, la fonction comme l'état actuel des deux ensembles étant par trop différents. Leur datation précise et relative, - on se contente généralement d'avancer la première moitié du XII^e s. -, ne peut malheureusement être améliorée.

Il reste à former le voeu que ces quelques lignes inciteront les Chauvinois, à l'instar de nombreux visiteurs, à découvrir ou à mieux regarder, des oeuvres d'art qui, presque toute l'année, demeurent oubliées dans une solitude n'admettant pour voisinage que la pierre grise, les végétaux opiniâtres, et le vol noir des choucas.

A - Chapelles - 38 modillons

Les modillons des chapelles, qui paraissent tous modernes, ne sont mentionnés que pour mémoire et ne feront l'objet d'aucune description. Inventions généralement médiocres, sans doute étaient-ils compris parmi les 115 « têtes grimaçantes à sculpter » sur lesquelles s'achève un devis signé par l'architecte Jolly-Leterme en date du 20 juin 1847.¹⁴

B - Déambulatoire - 33 modillons

Du Sud au Nord :

- 1 - Illisible, très mutilé. Traces d'un sujet unique. Ancien.
- 2 - Traces de 5 motifs ornementaux, billettes ou bobines, disposés 2, 1, 2. Peut-être ancien.
- 3 - Découpe curviligne sans décor. Ne peut être daté.
- 4 - Partiellement mutilé. Paraît moderne.

¹⁰ À l'exception de ABS 5 et DEAM 9

¹¹ Par exemple ABS 12, 13, 15...

¹² ABS 5

¹³ Ils s'apparentent aux godrons et aux festons.

¹⁴ Bibl. des M.H. dossier 1531. Le décompte des modillons restaurés ne permet pas, semble-t-il, d'approcher ce nombre de 115. Quelle signification faut-il mettre sous l'expression ? Le devis a-t-il été respecté ?....

- 5 - Illisible, très mutilé. Largement recouvert par la tuile faîtière de la chapelle et son solin moderne. Ne peut être daté.
- 6 - Un quadrilobe délimite 5 espaces, dont un carré central, chacun contenant une fleur à quatre pétales. Paraît moderne.
- 7 - Très mutilé. Sans doute une tête humaine. Une zone triangulaire présentant 5 stries parallèles demeure intacte. Ne peut être daté.
- 8 - Très mutilé. Les traces qui subsistent laissent deviner un animal couché ou un sujet anthropomorphe du type ABS 11. On remarque également des stries et des bourrelets à droite (membre antérieur ?). Ancien.
- 9 - L'épannelage cubique est utilisé au mieux pour ce modillon très réussi. Un personnage au corps horizontal relève verticalement la tête et les bras, s'accrochant à des feuillages frustes qui complètent le volume. Paraît ancien.
- 10 - Animal accroupi aux longues oreilles. La tête retournée regarde vers le bas. Ancien.
- 11 - Semblable au précédent. Tête humaine à l'expression étonnée. Ancien.
- 12 - Illisible, très mutilé. Paraît ancien.
- 13 - id.
- 14 - id.
- 15 - Sans décor. Masqué par la toiture de sa chapelle axiale. Ne peut être daté.
- 16 - Illisible, trop mutilé. Paraît ancien.
- 17 - Bloc chanfreiné. Moderne.
- 18 - Bloc cubique. Moderne.
- 19 - Illisible, très mutilé. Traces d'oreilles pointues (?). Ancien.
- 20 - Visage au profil fortement bombé, à la bouche tordue d'un rictus. Pierre partiellement rongé. Paraît ancien.
- 21 - Assez semblable au précédent. La chevelure, la barbe sont mieux travaillées ; les longues moustaches rappellent également ABS 11. Ancien.
- 22 - Illisible, très mutilé. Traces de 4 pattes. Ancien.
- 23 - Tête d'animal aux oreilles pointues et à la face verticale ; la gueule ourlée de dents s'ouvre vers le bas en demi-cercle serrant un rondin. Les yeux et les oreilles peuvent seuls, le laisser croire ancien.
- 24 - Ressemble beaucoup au précédent ; paraît moderne.
- 25 - Palmette en Z ; autres palmettes sur les faces verticales. Moderne.
- 26 - Bloc cubique. Moderne.
- 27 - id.
- 28 - Tête humaine barbue et coiffée d'un couvre-chef allongé. Profil droit très mutilé. Paraît moderne.
- 29 - Illisible, très mutilé. Trace zoomorphe (?). Paraît ancien.
- 30 - Deux arcs de cercle se rejoignent sur la face frontale ; deux autres se recourbent en volutes. Paraît moderne.
- 31 - Sans décor. Paraît moderne.
- 32 - Palmettes. Moderne.
- 33 - Visage féminin voilé, volute sur la face latérale visible. Moderne.



9



10



11



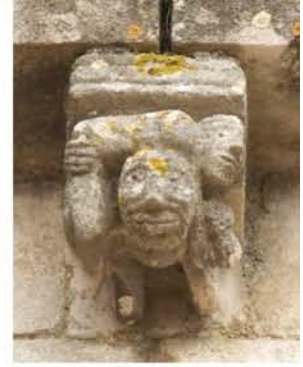
1



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17

C - Abside - 17 modillons

1 – Deux oiseaux enchevêtrés. Un effet de trompe l'œil, très réussi, grâce à jeu habile de composition sur les quatre plans orthogonaux libérés par l'épannelage, fait de ce modillon l'un des plus remarquables. On notera le décalage harmonieux des têtes, la perpendicularité des yeux, on regrettera, en revanche, certaines maladresses dans l'exécution ; ainsi le rendu grossier du plumage, la position insolite des pattes, le repliement laborieux des ailes et des queues alors que l'artiste avait sans difficulté trouvé une solution de continuité entre ses différents plans. Ancien.

2 – Illisible, très mutilé. Ancien.

3 – Monstre grimaçant, les mains tenant ses oreilles pointues, sa gueule ourlée de dents, largement ouverte, laissant prendre une langue largement creusée. La queue est repliée sur l'échine. Ancien.

4 – Un petit personnage est engoulé par une tête à la bouche carrée présentant une rangée de dents. Il est vu de face, cependant au prix d'une déformation curieusement asymétrique, son corps est glissé de travers sous le menton du monstre, ses mains venant s'accrocher à droite à son voile (chevelure stylisée ?), ses jambes battant le vide à gauche. Ancien.

5 – Un personnage au faciès grossier, accroupi vers le vide, a jeté en travers de ses épaules un second personnage plus petit. Ancien.

6 – Deux fauves accroupis côte à côte se donnent un féroce baiser. Corps du type ABS 3. Ancien.

7 – Tête aux longs cheveux. Comme pour ABS 4, la tablette est ornée de fleurs à 3 ou 4 pétales et de boutons. Anciens.

8 – Tête grossière à la bouche ronde bordée de dents. La langue est tirée vers les narines, les commissures sont tenues par les deux mains d'un petit personnage dont on distingue la tête sous le menton du premier. Ce modillon emprunte des éléments à ABS 3, 4 et 5. Ancien.

9 – Tête aux oreilles pointues. Une sorte de barbe bifide creusée d'une gorge en V se recourbe et se termine latéralement par deux petites têtes. Ancien.

10 – Tête humaine (DEAM 21). Comme pour le précédent la tablette est ornée de palmettes rudimentaires. Ancien.

11 – Personnage genre gnome accroupi vers le vide, les mains posées sur les genoux. Le menton est fort, la longue moustache travaillée. Ancien.

12 – Deux fauves accroupis (ABS 6). Ici toutefois, ils engourent la patte de leur voisin et les têtes sont joue à joue. Ancien.

13 – Deux personnages nus symétriques, atlantes ou gémeaux, lèvent une main sous la tablette tandis que l'autre repose sur le ventre. Ancien.

14 – Animal aux longues oreilles, à la queue repliée sous le ventre, jouant du psaltérion. Sans doute à un musicien. Ancien¹⁵.

15 – Deux oiseaux aux longs becs s'abreuvent à la même coupe. Leur position (ABS 3, 6, 12, 17), renouvelle avec bonheur un thème commun du décor roman. Le traitement du plumage est très proche de ABS 1. Ancien.

16 – Très semblable à ABS 4, à cette variante près que le petit personnage est tenu par le corps, tête à droite, et que son bras et sa jambe droits entourent la tête monstrueuse et se rejoignent sur son front. Ancien.

17 – Très semblable à ABS 3. Absence de la langue et des oreilles. Ancien.

Ch. BARBIER

¹⁵ Sur ce thème abondamment sollicité, voir : BRISSET (F), *Étude comparée des modillons des galeries de circulation de l'église Sainte Radegonde et de la cathédrale Saint Pierre de Poitiers*, B.S.A.O. 4^e série, T. XIV, 1978, P 500.

**LETTRE DE PROSPER MÉRIMÉE
INSPECTEUR GÉNÉRAL
À LA COMMISSION
DES MONUMENTS HISTORIQUES
14 JUILLET 1840**

« En passant à Chauvigny j'ai trouvé le curé de St Pierre¹ qui faisait réparer son église proprio sumptu. L'apside orientale n'a plus de soubassement, les colonnes de l'arcature inférieure sont détruites, les contreforts rompus au pied. Il ne s'occupait de rien de tout cela. Il faisait boucher les fenêtres pour y substituer ce qu'en style de curé, on nomme grotte, c'est-à-dire une niche à mettre une vierge en plâtre etc... Pour mettre toutes ces belles choses on a détruit une corniche et des bases anciennes qu'on a remplacées Dieu sait comme. J'ai grondé le curé qui m'a dit que l'église était à lui, que la commune ne lui donnait rien etc... mais que si le gouvernement lui donnait un secours il se ferait un plaisir de remettre tout en l'état primitif.

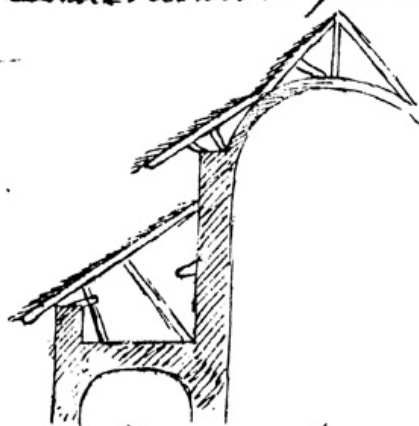
C'est la toiture de St Pierre qui a surtout besoin de secours. D'après le croquis ci-joint, vous pourrez juger de l'excellent système qu'on a établi je ne sais à quelle époque ; tous les bois sont pourris, attachés et archoutés de la façon la plus monstrueuse. Les tuiles laissent passer l'eau et les voûtes se sont conservées en bon état par un miracle. Observez que le toit des bas côtés masque au (sic) deux tiers les fenêtres de la nef². Leur toit primitif dont on retrouve les amorces en A³ était couvert de dalles. À Chauvigny où il y a une excellente pierre il n'en coûterait pas plus cher pour établir ce genre de toiture⁴. Vous savez que Chauvigny est un bijou pour l'ornementation. M. Leprevost s'extasierait en le voyant, et aurait au moins douze mots nouveaux à inventer pour décrire les ornements sculptés qui le couvrent à l'extérieur depuis le haut jusqu'en bas. M. Dulin évalue les réparations à 15 000 F., il me semble que les cultes devraient supporter les deux tiers de la dépense et nous le reste.

Toutes ces poutres qui s'appuyant sous les voûtes les écrasent et un automne pluvieux peut les détruire. St Pierre de Chauvigny est du même style que St Savin, plus petit et infiniment plus orné surtout à l'extérieur ; les fenêtres surtout sont entourées d'archivoltes d'une admirable délicatesse.

Croquis dessiné par Merimée lui-même dans le corps de sa lettre du 14-7-1840

C. BARBIER

*il se ferait un plaisir de remettre tout en l'état primitif...
à St Pierre qui a surtout besoin de ~~beaucoup~~ secours. D'après le
croquis joint, vous pourrez juger de l'excellent système
fait à quelle époque :
bois, attachés et archoutés de la
monstrueuse. Les tuiles laissent passer
l'eau et les voûtes se sont
conservées en bon état
observez que le toit des bas côtés
masque les fenêtres de la nef. Leur toit primitif dont on retrouve*



¹ L'abbé Marcillac. On lui doit l'actuelle sacristie (TRANCHANT Ch. Notice ... p. 95)

² Le début et la fin de la lettre permettent de conclure à une imprécision terminologique plutôt qu'à une carence inouïe de mémoire. Il faut lire déambulatoire pour bas-côtés et chœur pour nef.

³ N'apparaît pas sur le croquis.

⁴ Cet avis n'a jamais été suivi.

LA PIE BORGNE

La marquise de la Jacassière n'était pas contente. Elle était même furieuse. Elle venait de recevoir l'« Armorial de la baronnie de Charasson et des fiefs circonvoisins » ouvrage considérable, auquel son vieil ami le chevalier de Tastevin de la Piquette avait consacré 25 années de recherches méticuleuses et de réflexions approfondies et qui venait de paraître.

Bien vite elle avait cherché à la lettre J. Voyons, Juponcourt... Judepom de Rainette... Ah ! Jacassière (La) Quoi ! Est-ce possible ? Est-ce supportable ? Notre blason défiguré ? Des armoiries attestées depuis 1833 ! Depuis un siècle et demi les de la Jacassière portent fièrement : « d'or à la pie borgne de sable ». Il n'est pas possible qu'on se soit trompé à ce point !... Et qui dit que c'est une erreur ?.. Ah ! si c'est un tour de sa façon que m'a joué ce gredin de Tastevin, il va m'entendre !

- « Allo ! c'est vous, chevalier ? Qu'est-ce que je vois dans votre armorial ? ma pie est équeutée, EQUEUTÉE, vous m'entendez bien ! Elle n'a pas de queue ! Regardez vous-même. Qu'aurait dit le défunt marquis s'il avait vu que vous l'avez ainsi amputé ! Ah ! je ne sais plus ce que je dis ! C'est abominable ! il me faut une explication et tout de suite !

Au bout du fil, le chevalier de Tastevin de la Piquette se taisait. Il était effondré.

Enfin, d'une voix blanche, à peine audible, il répondit : - « Madame la marquise, je suis atterré.

L'explication que vous me demandez, elle vient de m'apparaître dans toute sa simplicité et son horreur.

J'ai confondu votre blason avec celui des Fromentières qui portent - non pas une pie - mais un épi et c'est un épi équeuté ! Comment pourrai-je jamais me faire pardonner ! ah ! cette queue !... In cauda venenum ».

- « Que dites-vous, chevalier ? » - « Rien, Madame, je me lamentais sur cette queue et je disais « in cauda venenum* » - « Attendez ! Mais c'est justement notre devise ! Et je ne parvenais plus à la retrouver !

Ah ! chevalier, vous êtes un puits de science !

TAISOTE

**C'est dans la queue qu'est le venin.*

LA PROMENADE DE 1982

Notre première étape fut le très joli manoir de la MASSARDIÈRE à Thuré. Construit au cours des XV^e et XVI^e siècles remanié ensuite, il offre à la vue une très belle galerie sur arcades, d'influence Renaissance italienne, qui relie deux bâtiments. La grande terrasse ouvre sur la campagne et la paix des champs. La propriétaire, Madame Cabestan, nous rejoint avant notre départ. Un passage devant le Château de Monts-sur-Guesnes dont une partie s'est écroulée, il y a quelques années et peu avant Loudun nous arrivons à BOIS-ROGUE. De cet important Château de la première Renaissance, il ne reste qu'une aile réduite à un étage sur galerie. Il appartient à Gilles Sanglier, associé aux entreprises italiennes de François 1^{er}, et qui fut chargé de la garde de Maximilien Sforza, duc de Milan, le vaincu de Marignan. Sforza s'y plut tellement qu'il voulut l'acquérir à la mort de Gilles Sanglier en 1530. Dans la cour, reste un gros colombier à dôme et lanternon. Une aimable réception des propriétaires, Monsieur et Madame Bernard nous met en forme pour gagner la CHAPELLE-BELLOUIN où nous attendent Monsieur et Madame Barillet pour la visite du château et le déjeuner. On ne peut qu'admirer le travail réalisé depuis quelques années pour la remise en état de ce château. Le pont-levis donnant accès à l'ancienne forteresse, est la dernière réalisation de ce fabuleux travail. Vers 1512, Henri Boyer achète la forteresse pour la rendre habitable ; adossée au mur d'enceinte, une longue bâtisse est construite dans le goût de la première Renaissance et le châtelet d'entrée est modifié en faisant des plafonds à caissons dans les deux grandes salles du Rez-de-chaussée. En 1637, Richelieu acheta le château pour l'annexer à ses Domaines. Après avoir visité l'ensemble sous la conduite de Madame Barillet, nous nous dirigeons vers la salle basse où le déjeuner est servi à l'ancienne avec éclairage aux bougies.

Mais LOUDUN nous attend pour la visite de la Ville sous la conduite du D^r Delaroche, Président de la Sté historique du Loudunais. Nous passons près du grand Donjon carré élevé au Onzième siècle par Foulques Nerra pour aller à la Chapelle de l'Hôpital puis au Musée. À l'Eglise St-Hilaire, édifice flamboyant proche de la porte fortifiée du Martray, le D^r Delaroche nous parle d'Urbain Grandier et de son procès. La rumeur l'accusa d'avoir ensorcelé les Ursulines d'un Couvent de Loudun. L'Acte de condamnation fut rédigé dans la Salle capitulaire de cette Eglise St-Hilaire dépendant du Couvent des Carmes, et la sentence d'être brûlé vif fut exécutée le jour même, place Ste Croix.

Par la promenade du Château nous gagnons l'ancienne Eglise Ste Croix, de style roman, défiguré par sa transformation en Marché.

La journée s'est terminée à l'Echevinage, beau bâtiment du XV^e siècle, restauré par la Ville, où un vin d'honneur nous était offert par la Municipalité.

S.C.

LA PROMENADE DE 1983 EN RÉGION DE CHINON

Le 25 Septembre, le départ à l'heure exacte selon notre bonne habitude, nous permet d'être à CHINON à 10 heures pour la visite du Château. Le Guide nous mène aux vestiges de la grande salle où le Dauphin Charles reçut Jeanne d'Arc en 1429. Deux salles restaurées permettent de voir une maquette de l'ensemble du Château dont les constructions commencèrent au X^e siècle.

Philippe Auguste s'en empara en 1205, mettant fin à la domination des Plantagenets. Chinon fut un peu délaissé par les successeurs de Charles VII. Après la visite de la Chapelle et de la Tour du Coudray où Jeanne d'Arc habita en son séjour à Chinon, nous repassons la Tour de l'Horloge avec sa cloche la Marie-Javelle et trouvons notre Guide pour la visite du Vieux Chinon. Descente malaisée pour aboutir au Grand-Carroi, centre d'animation de la ville du Moyen Age. Nous admirons les vieilles maisons des XV^e et XVI^e siècles : Hôtel Torterue de Lagardère, maison des Etats généraux, Palais du Gouvernement, Palais du Baillage (Hôtel Gargentua), maison Poirier de Beauvais, etc. En allant vers notre hôtel pour le déjeuner, les vieilles maisons à pans de bois sont réparties dans toutes les rues. À l'Hôtel du Lion d'Or, un déjeuner, bon et rapidement servi, nous laisse le temps, avec notre Guide, d'aller voir les restes de l'ancienne Eglise St Mexme, Collégiale du X^e siècle ayant encore sculptures du XI^e et peintures murales du XV^e.

Le car nous mène par Huismes au Château d'USSE. Dominant l'Indre, imposant par sa masse, la tradition veut que Perrault l'ait pris comme modèle pour sa « Belle au bois dormant ». Ayant appartenu aux Bueil, puis aux Espinay il est actuellement la propriété du marquis de Blacas. Partie gothique, partie Renaissance puis classique, nous visitons les différentes salles : tapisseries sur cartons flamands, chambre « du Roi » avec son mobilier et ses tentures d'origine, des personnages animent les salles. Bel escalier du XV^e et grande terrasse sur la vallée. Dans le parc, la Chapelle de pur style Renaissance du début du XVI^e, a conservé à peu près intactes sculptures et décorations.

Par la Forêt de Chinon, nous allons à ce qui subsiste de l'Abbaye de TURPENAY fondée vers 1120 par un groupe d'Ermites. Pendant cinq siècles, l'Abbaye est prospère et va de pair avec le prestige de Chinon. À partir du XVI^e l'Abbaye tombe en commende et périclite. Rabelais s'en fait l'écho dans son Gargantua, pour ses alentours giboyeux. Les bois qui l'entourent résonnent de l'écho des cors et du bruit des chasseurs. Perdue au milieu de la forêt, après la Révolution, l'abbaye servit de carrière. Il ne reste que le très beau Logis abbatial, datant du XVI^e et que son propriétaire actuel, Monsieur Tremblot de la Croix, est en train de restaurer.

À nouveau la Forêt de Chinon, puis la vallée de l'Indre et le petit village de SACHE. Dans un parc romantique, Balzac fit de nombreux séjours dans cette demeure. Y furent écrits, entre autres « Le Père Goriot » « La Recherche de l'absolu » et en partie « le Lys dans la vallée ». Salle à manger, salon, chambre où travaillait Balzac, son lit à alcôve, et tous les souvenirs, livres, gravures, tableaux, tout cela notre guide sut nous le faire apprécier et sous son charme, pendant une heure, nous avons vécu Balzac. À la nuit tombante nous avons regagné Chauvigny après une très agréable journée sous le signe du soleil.

S.C.

UNE MONNAIE D'OR A ST-SAVIN

Il y a quelques années, à l'emplacement d'un ancien café situé à St-Savin non loin de l'ancienne abbaye, une pièce d'or a été trouvée dans un remblai, à trois mètres sous le niveau actuel.

Cette monnaie est un « ange d'or », frappé à l'abbaye de Thorn, anciennement dans le diocèse de Liège, maintenant dans la province de Limbourg, aux Pays-Bas. Elle a été frappée entre 1531 et 1579. À l'avvers, elle représente St Michel frappant le démon sous forme d'un dragon avec la légende « Sanctus Michael Archangel ». Au revers, une nef avec le blason, écu martelé avec un lion dans chacun des quatre quartiers, une croix et les lettres M.B. – initiales de l'abbesse Marguerite IV BREDERODE, avec la légende « Moneta Nova Aurea Thorensis ».

Cette monnaie est imitée des « Anges d'Or » d'Henri VII d'Angleterre vers 1485/1509, représentant également st Michel tuant le dragon pièce créée par Edouard IV d'Angleterre.

Cette abbaye de Thorn était une abbaye de femmes, fondée en 992 par Hilsuinde, épouse de Ansfried, comte de Huy et Louvain, devenu évêque d'Utrecht. C'était une abbaye souveraine de l'empire d'Allemagne. L'abbesse avait un chapitre, et toutes abbesses et chanoinesses descendaient de la plus haute noblesse. La dernière abbesse fut la princesse Cunégonde de Saxe.

De cette abbaye il reste l'église abbatiale, avec : du XII^e siècle deux clochers et une crypte ; de la fin du XIII^e siècle une partie gothique et le baroque à la fin du XVIII^e siècle.

Quant à la présence de cette monnaie à St Savin, les suppositions sont valables. L'une d'elles peut, peut-être, être retenue : le chemin de St Jacques ...

S. CAMUS



LES MARQUES DE TACHERONS

Une observation attentive des pierres de taille formant les murs ou les colonnes des édifices médiévaux révèle que beaucoup d'entre elles portent un signe formé de lignes gravées. Si on poursuit l'investigation, on ne tarde pas à remarquer que, pour un même édifice, il y a de nombreux signes différents, mais que le même signe se retrouve un grand nombre de fois.

On a coutume de désigner ces signes sous le nom de marques de tacherons.

Avant de décrire celles qui sont visibles dans quelques monuments de Chauvigny, il nous a paru utile de rechercher l'origine de ces marques et le rôle qu'elles ont joué.

Ces marques sont de deux espèces : les marques de tâcherons proprement dites et les marques techniques.

Les marques de tacherons sont ainsi nommées parce qu'elles étaient utilisées, à l'origine, sur les chantiers de taille de pierre où elles servaient à calculer la rémunération des ouvriers payés à la tâche : chaque ouvrier, ayant adopté un signe qui lui était propre, en marquait chaque bloc qu'il avait façonné. Ainsi, à la fin de la journée ou de la semaine, était-il facile de comptabiliser la tâche accomplie par chacun d'entre eux.

Le grand nombre de marques de tâcherons que l'on rencontre sur les monuments médiévaux ne doit pourtant pas conduire à des conclusions trop radicales : Les tailleurs de pierre n'étaient pas toujours payés à la tâche ; il semble que, si les ouvriers nouvellement arrivés sur un chantier étaient assujettis à ce mode de rétribution, ceux qui avaient fait leurs preuves obtenaient d'être payés à la journée, ce qu'ils préféraient bien évidemment. Le mode de rémunération a varié aussi dans le temps, selon les régions et selon les circonstances. C'est ainsi que lorsque l'urgence d'un chantier conduisait à réquisitionner des ouvriers pour les faire travailler loin de leur domicile - ce qui ne manquait pas de les indisposer - on leur appliquait le système de la tâche pour stimuler un zèle qui n'était sûrement pas très vif !

Ce fut le cas pour la construction des murs d'enceinte d'Aigues-Mortes¹ où le nombre des marques de tâcherons visibles est extrêmement grand.

Mais l'habitude prise par les tailleurs de pierre de « signer » leur travail se continua, même lorsqu'ils ne furent plus payés à la tâche. Il faut y voir une manifestation de la fierté qu'ils éprouvaient à réaliser une belle oeuvre. On comprend que les bâtisseurs de la cathédrale de Paris ou de celle de Chartres aient eu à coeur d'immortaliser ainsi leur participation à des édifices aussi prestigieux, dont le caractère sacré accroissait encore le prix à leurs yeux.

Les marques techniques, elles, ont un tout autre usage. Il s'agit de signes s'adressant aux maçons et destinés à leur permettre de placer chaque pierre dans le sens et à la place convenables :

Certaines marques, apposées par les carriers, faisaient ressortir le *lit* de la pierre, c'est-à-dire le sens des couches sédimentaires dont l'accumulation a formé les bancs exploités dans les carrières : en effet, pour qu'elle résiste bien, une pierre doit être posée de manière que son lit soit horizontal ; sinon elle est dite « en délit » et risque de se fendre.

D'autres marques, généralement des chiffres romains, précisaient l'ordre de pose de chaque pierre, par exemple, de chacun des claveaux d'une voûte.

Pour en revenir aux *marques de tacherons* qui seules nous intéressent aujourd'hui, on doit constater que leur variété est très grande. On peut cependant les grouper en familles :

- Les figures géométriques : triangle, carré, etc.
- Les représentations d'outils : pioche, pic, têtue...
- Les figures symboliques : croix grecque ou latine, croix de St André...
- Les lettres de l'alphabet. Une lettre seule qui est l'initiale du nom de l'ouvrier, plus rarement les 2 ou 3 premières lettres de ce nom, voire le nom entier. Cet usage confirme bien le rôle de signature joué par les marques de tâcheron.

S. CAMUS et P. SAILHAN

¹ Commencée en 1272 par Philippe III le Hardi, fils de St Louis, le fondateur de la ville.

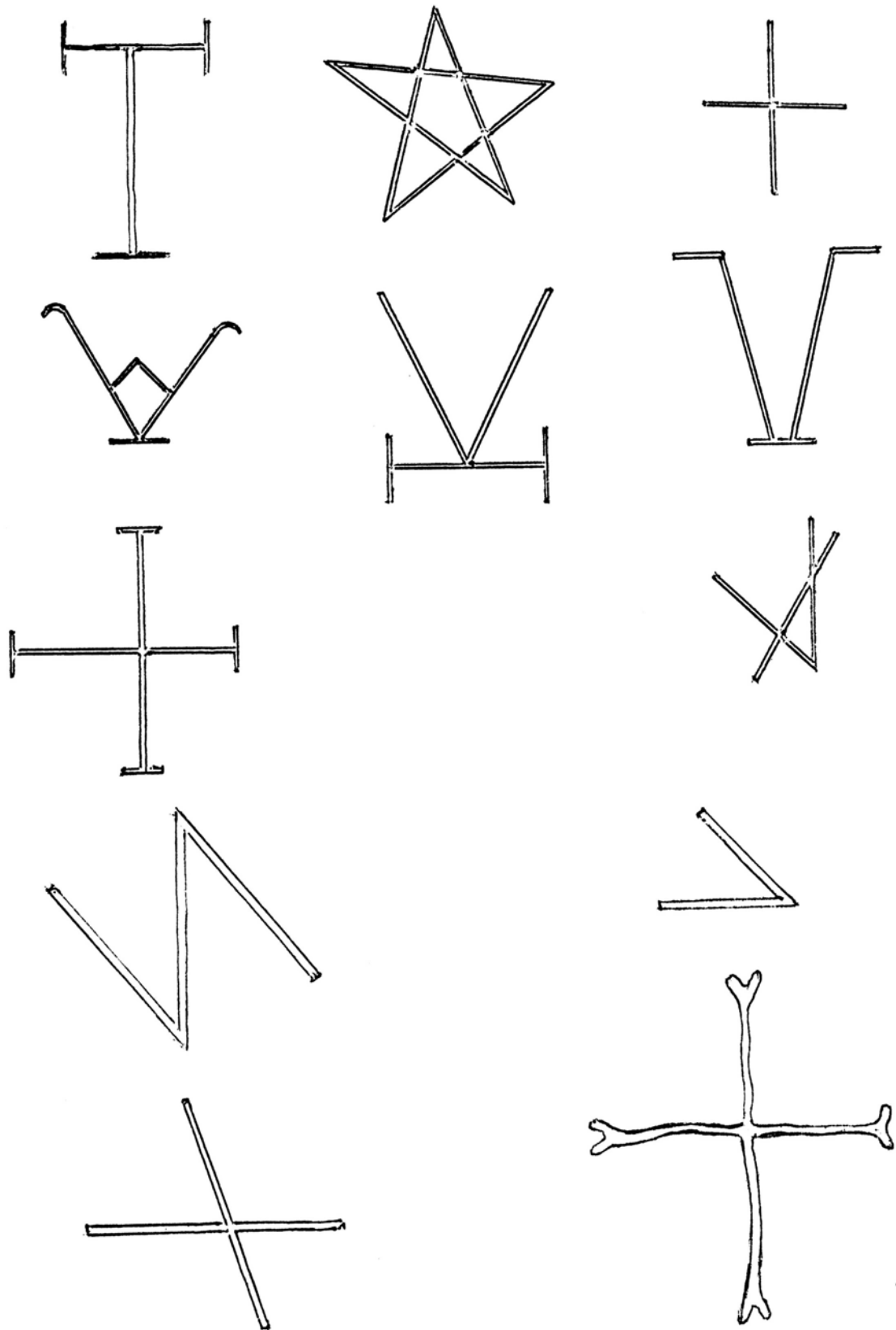
Sources

Manuel d'archéologie médiévale de M. de BOUARD. Paris, SEDES 1975, p. 55

Les bâtisseurs de cathédrales de Jean GIMPEL. Paris, Le Seuil, Collection temps qui court. pp. 78 et s.

Aigues-mortes de Bernard SOURNIA. Paris, C.N.M.H.S. 1981.

Marques de tacherons de l'église St-Pierre de Chauvigny (échelle : 1/8 grandeur)





Suzanne Couderc lors de l'inauguration du 18 juin 1983
en compagnie de M. le Conseiller Général de Chalain, Maire de Jardres

In memoriam SUZANNE COUDERC

Lorsque, le 28 novembre 1983, la nouvelle de la mort de M^{me} Suzanne Couderc s'est répandue parmi les membres de la Société Archéologique, beaucoup d'entre eux ont été stupéfaits, tous ont été bouleversés. Certains ignoraient jusqu'à sa maladie et son hospitalisation qui remontaient seulement à un mois.

Était-il possible que « Suzanne » comme ses nombreux amis l'appelaient affectueusement, ait disparu ? Que les rues de la Ville-haute, l'église St-Pierre, le Musée surtout ne la voient plus s'affairer, renseignant les uns, guidant les autres, expliquant aux visiteurs comment se montait telle coiffe, à quoi servait tel outil, en quelle occasion se mettait tel vêtement.

Elle qui était l'incarnation de la terre chauvinoise, qui savait si bien rendre vie aux objets, voici qu'à son tour, elle tombait brutalement dans ce passé dont elle aimait faire partager sa passion aux gens d'aujourd'hui.

C'est que Suzanne Gramont était profondément enracinée dans la campagne poitevine : elle y avait passé sa jeunesse, étant née en 1913 à Salles-en-Toulon, où elle a été élevée.

Sa vie active, pourtant, la tiendra éloignée du pays chauvinois pendant près de 40 ans.

Devenue Madame Rouillard, par son mariage, en 1938, avec un militaire de l'armée de l'Air, elle partit avec lui pour la belle garnison de Marrakech où elle vécut 6 ans. Elle aimait à raconter l'agrément des flâneries devant les murailles roses de la ville impériale et le pittoresque du marché de la place Djemaa-el-Fna. La guerre, hélas, devait briser son récent bonheur. Parti d'Angleterre, où son escadre s'était transportée, son mari ne devait pas revenir d'une mission de bombardement au-dessus de l'Allemagne.

Après l'Armistice, en sa qualité de veuve de guerre, Suzanne Rouillard fut incorporée au personnel féminin de l'armée de l'Air, ce qui l'amena à vivre pendant 3 ans, en occupation, dans Berlin dévastée par la guerre.

Puis elle se fixa à Paris où elle fit partie jusqu'à sa retraite du personnel de la famille Julliard. La maison de ce grand éditeur était fréquentée par une pléiade d'écrivains de tous âges. C'est ainsi que Suzanne Rouillard connut la jeune Minou Drouet dont la renommée littéraire a été aussi précoce qu'éphémère.

Lorsque, en 1960, Suzanne décida de se retirer au pays natal, elle acheta à Chauvigny la maison de la rue St-Pierre, dont tant d'amoureux du passé ont tiré la sonnette ; et elle s'y installa avec Félix Couderc, retraité d'Electricité de France, qu'elle venait d'épouser. La Sté archéologique de Chauvigny, créée quelques années auparavant, commençait l'installation de son musée dans l'ancien presbytère de l'église St-Pierre.

Le ménage Couderc ne tarda pas à prendre une part prépondérante à cette création. Félix travaillant aussi habilement le fer que le bois ; Suzanne recueillant tous les objets témoins de la vie rurale de jadis, les remettant en état et les présentant dans les vitrines du musée.

Elle savait tout sur le passé de notre campagne, elle connaissait l'usage de chaque outil, de chaque pièce de costume. Combien de coiffes poitevines a-t-elle ressuscitées de ses doigts de fée que guidait un goût très sûr ? Que d'heures a-t-elle passées ensuite, à présenter avec passion les collections du musée aux visiteurs et surtout aux très nombreux groupes qui la sollicitaient à tous moments, sans égard à sa fatigue !

Devenue veuve, Suzanne Couderc continua avec le même dévouement son oeuvre culturelle. Dès 1961 le conseil d'Administration de la Sté Archéologique l'avait désigné comme Conservateur du musée. Lorsque celui-ci devint Musée municipal, le maire de la ville la confirma dans cette charge qu'elle assumait jusqu'à sa mort.

En récompense des services distingués qu'elle avait rendus à la cause de la Culture, le Gouvernement, en 1977, la fit Chevalier du Mérite National. Cette trop rapide évocation de la vie et de l'oeuvre chauvinoise de Suzanne Couderc explique le vide immense que laisse sa disparition. Mais elle ne rend pas compte de la peine profonde que ressentent ses amis, si nombreux au sein de notre société. Combien d'entre nous éprouvent un serrement de coeur en passant rue St-Pierre devant les volets fermés d'une maison où nous étions si cordialement reçus !

Chère Suzanne, votre souvenir vivra toujours dans nos coeurs !

P.S.